



Fonds Fidelity Situations spéciales

États financiers annuels
30 juin 2025

Fonds Fidelity Situations spéciales

États financiers

États de la situation financière

Montants en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par titre
Au

30 juin 2025

30 juin 2024

Actif courant (note 3)

Placements à la juste valeur par le biais du résultat net (note 8)	3 904 518 \$	3 609 596 \$
Trésorerie	—	6
Montants à recevoir pour la vente de placements	32 126	5 476
Autres créances	250	—
Intérêts courus, dividendes et distributions à recevoir	5 340	3 499
Souscriptions à recevoir	860	1 361
	<u>3 943 094</u>	<u>3 619 938</u>

Passif courant (note 3)

Montants à payer à la banque dépositaire	7 628	—
Montants à payer pour l'achat de placements	19 987	23 979
Rachats à payer	1 797	1 773
Distributions à payer (note 5)	145	128
Frais de gestion et de conseil à payer (note 4)	3 000	2 885
Autres montants à payer à des sociétés affiliées (note 4)	330	327
Autres montants et charges à payer (notes 4 et 5)	474	610
	<u>33 361</u>	<u>29 702</u>
	<u>3 909 733 \$</u>	<u>3 590 236 \$</u>

Actif net attribuable aux porteurs de titres (notes 3 et 6)

Actif net attribuable aux porteurs de titres, par série et par titre (note 6)

Série A : (89 164 \$ et 125 558 \$, respectivement)	<u>46,24 \$</u>	<u>46,13 \$</u>
Série B : (1 528 703 \$ et 1 480 753 \$, respectivement)	<u>46,90 \$</u>	<u>46,82 \$</u>
Série F : (943 053 \$ et 846 753 \$, respectivement)	<u>49,90 \$</u>	<u>49,91 \$</u>
Série F5 : (10 568 \$ et 9 028 \$, respectivement)	<u>30,20 \$</u>	<u>31,63 \$</u>
Série F8 : (5 616 \$ et 4 701 \$, respectivement)	<u>22,22 \$</u>	<u>23,94 \$</u>
Série O : (1 307 629 \$ et 1 097 905 \$, respectivement)	<u>36,34 \$</u>	<u>36,43 \$</u>
Série T5 : (430 \$ et 1 197 \$, respectivement)	<u>29,39 \$</u>	<u>30,71 \$</u>
Série T8 : (1 161 \$ et 1 267 \$, respectivement)	<u>21,25 \$</u>	<u>22,85 \$</u>
Série S5 : (13 669 \$ et 12 123 \$, respectivement)	<u>29,81 \$</u>	<u>31,17 \$</u>
Série S8 : (9 740 \$ et 10 951 \$, respectivement)	<u>21,49 \$</u>	<u>23,12 \$</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers. Voir la note 1 pour les périodes de déclaration du Fonds.

Fonds Fidelity Situations spéciales

États financiers – suite

États du résultat global

Montants en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par titre

Pour les périodes closes les 30 juin

	2025	2024
Revenus de placement (note 3)		
Intérêts	445 \$	284 \$
Dividendes	45 062	33 584
Prêt de titres	17	275
Distributions de revenu provenant des fonds sous-jacents gérés par Fidelity	1 101	756
Gain (perte) net sur les placements		
Gain (perte) net réalisé sur les placements	561 913	602 429
Variation de la plus-value (moins-value) nette latente des placements	92 961	297 552
	<u>654 874</u>	<u>899 981</u>
Gain (perte) net de change		
Gain (perte) net réalisé sur les opérations de change	(1 468)	676
Variation de la plus-value (moins-value) nette latente des autres éléments de l'actif net libellés en devises	31	(15)
	<u>(1 437)</u>	<u>661</u>
Total des revenus (pertes) de placement	<u>700 062</u>	<u>935 541</u>
Charges d'exploitation (note 4)		
Frais de gestion et de conseil	36 322	33 552
Frais d'administration	4 079	3 760
Frais du Comité d'examen indépendant	2	2
Commissions et autres coûts liés au portefeuille	3 843	1 944
Retenues d'impôts étrangers (note 5)	1 465	943
Taxe de vente	4 145	3 830
Total des charges d'exploitation	<u>49 856</u>	<u>44 031</u>
Charges abandonnées (note 4)	(489)	(456)
Charges d'exploitation nettes	<u>49 367</u>	<u>43 575</u>
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités	<u>650 695 \$</u>	<u>891 966 \$</u>
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités, par série (note 3)		
Série A	<u>16 785 \$</u>	<u>33 726 \$</u>
Série B	<u>246 492 \$</u>	<u>358 288 \$</u>
Série F	<u>156 690 \$</u>	<u>208 275 \$</u>
Série F5	<u>1 727 \$</u>	<u>2 181 \$</u>
Série F8	<u>931 \$</u>	<u>1 148 \$</u>
Série O	<u>224 070 \$</u>	<u>281 889 \$</u>
Série T5	<u>136 \$</u>	<u>326 \$</u>
Série T8	<u>207 \$</u>	<u>351 \$</u>
Série S5	<u>2 115 \$</u>	<u>3 023 \$</u>
Série S8	<u>1 542 \$</u>	<u>2 759 \$</u>
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités, par série et par titre (notes 3 et 6)		
Série A	<u>7,11 \$</u>	<u>9,98 \$</u>
Série B	<u>7,63 \$</u>	<u>10,61 \$</u>
Série F	<u>8,71 \$</u>	<u>11,74 \$</u>
Série F5	<u>5,24 \$</u>	<u>7,67 \$</u>
Série F8	<u>4,11 \$</u>	<u>5,89 \$</u>
Série O	<u>6,78 \$</u>	<u>8,89 \$</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers. Voir la note 1 pour les périodes de déclaration du Fonds.

Fonds Fidelity Situations spéciales

États financiers – suite

États du résultat global – suite

Montants en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par titre

Pour les périodes closes les 30 juin

	2025	2024
Série T5	<u>4,30 \$</u>	<u>6,53 \$</u>
Série T8	<u>3,56 \$</u>	<u>5,23 \$</u>
Série S5	<u>5,03 \$</u>	<u>7,44 \$</u>
Série S8	<u>3,56 \$</u>	<u>5,41 \$</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers. Voir la note 1 pour les périodes de déclaration du Fonds.

Fonds Fidelity Situations spéciales

États financiers – suite

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de titres

Montants en milliers de dollars canadiens

Pour la période close le 30 juin 2025

	Total	Série A	Série B	Série F	Série F5	Série F8
Actif net attribuable aux porteurs de titres à l'ouverture de la période	3 590 236 \$	125 558 \$	1 480 753 \$	846 753 \$	9 028 \$	4 701 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités	650 695	16 785	246 492	156 690	1 727	931

Distributions aux porteurs de titres (note 5)

Gain net réalisé	(607 273)	(16 912)	(230 400)	(146 833)	(1 715)	(875)
Réduction des frais de gestion	(1 158)	—	(782)	(349)	(6)	(3)
Remboursement de capital	(6 248)	(111)	(1 518)	(967)	(468)	(386)
	(614 679)	(17 023)	(232 700)	(148 149)	(2 189)	(1 264)

Opérations sur titres (note 6)

Produit de la vente de titres	269 291	1 361	79 302	102 052	1 356	934
Réinvestissement des distributions	588 941	16 959	227 930	128 882	1 837	1 037
Montants versés au rachat de titres	(574 751)	(54 476)	(273 074)	(143 175)	(1 191)	(723)
	283 481	(36 156)	34 158	87 759	2 002	1 248

Actif net attribuable aux porteurs de titres à la clôture de la période	3 909 733 \$	89 164 \$	1 528 703 \$	943 053 \$	10 568 \$	5 616 \$
---	--------------	-----------	--------------	------------	-----------	----------

Pour la période close le 30 juin 2025

	Série O	Série T5	Série T8	Série S5	Série S8
Actif net attribuable aux porteurs de titres à l'ouverture de la période	1 097 905 \$	1 197 \$	1 267 \$	12 123 \$	10 951 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités	224 070	136	207	2 115	1 542

Distributions aux porteurs de titres (note 5)

Gain net réalisé	(206 835)	(168)	(202)	(1 896)	(1 437)
Réduction des frais de gestion	—	—	—	(12)	(6)
Remboursement de capital	(1 362)	(42)	(94)	(589)	(711)
	(208 197)	(210)	(296)	(2 497)	(2 154)

Opérations sur titres (note 6)

Produit de la vente de titres	82 370	—	144	916	856
Réinvestissement des distributions	208 197	190	230	2 026	1 653
Montants versés au rachat de titres	(96 716)	(883)	(391)	(1 014)	(3 108)
	193 851	(693)	(17)	1 928	(599)

Actif net attribuable aux porteurs de titres à la clôture de la période	1 307 629 \$	430 \$	1 161 \$	13 669 \$	9 740 \$
---	--------------	--------	----------	-----------	----------

Pour la période close le 30 juin 2024

	Total	Série A	Série B	Série F	Série F5	Série F8
Actif net attribuable aux porteurs de titres à l'ouverture de la période	3 075 181 \$	141 527 \$	1 288 952 \$	705 689 \$	7 148 \$	3 851 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités	891 966	33 726	358 288	208 275	2 181	1 148

Distributions aux porteurs de titres (note 5)

Revenus nets de placement	(1)	—	(1)	—	—	—
Réduction des frais de gestion	(895)	—	(625)	(249)	(3)	(2)
Remboursement de capital	(2 152)	—	—	—	(355)	(313)
	(3 048)	—	(626)	(249)	(358)	(315)

Opérations sur titres (note 6)

Produit de la vente de titres	213 094	1 248	72 795	77 600	644	400
Réinvestissement des distributions	1 461	—	626	249	79	143
Montants versés au rachat de titres	(588 418)	(50 943)	(239 282)	(144 811)	(666)	(526)
	(373 863)	(49 695)	(165 861)	(66 962)	57	17

Actif net attribuable aux porteurs de titres à la clôture de la période	3 590 236 \$	125 558 \$	1 480 753 \$	846 753 \$	9 028 \$	4 701 \$
---	--------------	------------	--------------	------------	----------	----------

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers. Voir la note 1 pour les périodes de déclaration du Fonds.

Fonds Fidelity Situations spéciales

États financiers – suite

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de titres – suite

Pour la période close le 30 juin 2024

	Série O	Série T5	Série T8	Série S5	Série S8
Actif net attribuable aux porteurs de titres à l'ouverture de la période	904 370 \$	1 425 \$	1 416 \$	10 088 \$	10 715 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités	281 889	326	351	3 023	2 759
Distributions aux porteurs de titres (note 5)					
Revenus nets de placement	—	—	—	—	—
Réduction des frais de gestion	—	—	—	(10)	(6)
Remboursement de capital	—	(61)	(105)	(512)	(806)
	—	(61)	(105)	(522)	(812)
Opérations sur titres (note 6)					
Produit de la vente de titres	58 552	133	36	682	1 004
Réinvestissement des distributions	—	24	31	87	222
Montants versés au rachat de titres	(146 906)	(650)	(462)	(1 235)	(2 937)
	(88 354)	(493)	(395)	(466)	(1 711)
Actif net attribuable aux porteurs de titres à la clôture de la période	1 097 905 \$	1 197 \$	1 267 \$	12 123 \$	10 951 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers. Voir la note 1 pour les périodes de déclaration du Fonds.

Fonds Fidelity Situations spéciales

États financiers – suite

Tableaux des flux de trésorerie

Montants en milliers de dollars canadiens

Pour les périodes closes les 30 juin

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation (note 3) :

	2025	2024
Achat de placements et de dérivés	(7 652 233) \$	(3 706 541) \$
Produit de la vente et produit à l'échéance des placements et des dérivés	7 980 984	4 089 388
Trésorerie reçue au titre des dividendes	41 743	31 477
Trésorerie reçue au titre des intérêts	422	80
Trésorerie reçue au titre des autres revenus de placement	17	275
Trésorerie versée au titre des charges d'exploitation	(47 925)	(42 122)

Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation

323 008 372 557

Flux de trésorerie liés aux activités de financement (note 3) :

Montants empruntés (remboursés) à la banque dépositaire	7 628	—
Distributions aux porteurs de titres, déduction faite des réinvestissements	(25 721)	(1 595)
Produit de la vente de titres	162 678	132 299
Montants versés au rachat de titres	(467 614)	(508 703)

Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement

(323 029) (377 999)

Variation nette de la trésorerie

(21) (5 442)

Gain (perte) de change sur la trésorerie

15 (30)

Trésorerie à l'ouverture de la période

6 5 478

Trésorerie à la clôture de la période

— \$ 6 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers. Voir la note 1 pour les périodes de déclaration du Fonds.

Fonds Fidelity Situations spéciales

Inventaire du portefeuille au 30 juin 2025

Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de titres (actif net)

Obligations canadiennes – 0,0 %

	Montant du capital ^{a)}	Coût (\$)	Juste valeur (\$)
--	----------------------------------	-----------	-------------------

CANADA – 0,0 %

Obligations de sociétés – 0,0 %

Next Hydrogen Solution ns Inc, 10 %, 29-11-2026 ^{b)}	235 000	235 000	246 797
--	---------	----------------	----------------

Actions – 99,7 %

	Actions/ parts	Coût (\$)	Juste valeur (\$)
--	----------------	-----------	-------------------

AUSTRALIE – 0,6 %

Technologies de l'information – 0,6 %

Canva Inc, cat. A ^{b)}	2 711	4 314 886	4 776 807
IREN Ltd	941 600	13 658 283	18 682 001
TOTAL – TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION		17 973 169	23 458 808
TOTAL – AUSTRALIE		17 973 169	23 458 808

AUTRICHE – 0,4 %

Industrie – 0,4 %

Steyr Motors AG	176 704	13 564 192	14 115 620
-----------------	---------	------------	------------

BRÉSIL – 3,7 %

Matériaux – 3,7 %

ERO Copper Corp	3 898 065	70 944 995	89 655 495
Wheaton Precious Metals Corp	438 123	33 216 794	53 652 543
TOTAL – MATÉRIAUX		104 161 789	143 308 038
TOTAL – BRÉSIL		104 161 789	143 308 038

CANADA – 52,5 %

Consommation discrétionnaire – 4,0 %

Aritzia Inc, actions à droit de vote subalterne	702 400	31 198 031	49 554 320
Clek Inc, cat B ^{b)}	1 054 000	3 146 473	703 289
Dollarama inc.	550 700	71 152 099	105 662 809
Karma Athletics Ltd ^{b)}	540 000	1 080 000	5
SHOP CA Network Inc ^{b)}	3 150 325	2 464 898	32
Shuffl Inc ^{b)}	1 257 264	2 435 863	13
TOTAL – CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE		111 477 364	155 920 468

Produits de première nécessité – 4,3 %

Alimentation Couche-Tard inc.	618 200	42 507 930	41 845 958
Freshlocal Solutions Inc	2 511 600	4 937 999	25
Les Compagnies Loblaw Limitée	165 000	33 489 621	37 166 250
Metro inc./CN	818 000	75 008 079	87 501 460
TOTAL – PRODUITS DE PREMIÈRE NECESSITÉ		155 943 629	166 513 693

Énergie – 7,5 %

ARC Resources Ltd	5 714 900	129 852 132	164 074 779
Corporation Cameco	296 000	23 994 569	29 934 480
Canadian Natural Resources Ltd	1 559 900	60 685 146	66 763 720
South Bow Corp	304 500	8 922 037	10 764 075
Tourmaline Oil Corp	340 300	20 419 906	22 357 710
TOTAL – ÉNERGIE		243 873 790	293 894 764

Produits financiers – 6,1 %

AdeptMind Inc ^{b)}	300 330	986 874	200 397
-----------------------------	---------	---------	---------

Actions – suite

	Actions/ parts	Coût (\$)	Juste valeur (\$)
--	----------------	-----------	-------------------

CANADA – suite

Produits financiers – suite

Brookfield Asset Management Ltd, cat. A	162 400	8 173 300	12 240 088
Société financière Definity	585 100	36 529 126	46 439 387
Société financière Definity ^{b)}	86 100	5 738 565	6 833 757
Intact Corporation financière	187 600	49 268 420	59 403 540
Inuvika Inc ^{b)}	470 876	647 072	120 228
Capital Knøx Inc. ^{b)}	1 073 249	2 000 000	11
Groupe TMX Limitée	1 947 300	90 362 473	112 398 156
WonderFi Technologies Inc	7 000 491	8 371 888	2 450 172
TOTAL – PRODUITS FINANCIERS		202 077 718	240 085 736

Soins de santé – 0,0 %

Imagia Cybernétique Inc., cat. Z	1 843 164	1 675 604	25
Kenota Inc ^{b)}	439 252	906 490	6
TOTAL – SOINS DE SANTÉ		2 582 094	31

Industrie – 10,9 %

ATS Corp	40 200	2 037 431	1 745 886
Bombardier Inc., cat B	693 200	64 073 753	82 241 248
Next Hydrogen Solutions Inc	408 100	4 081 000	228 536
RB Global Inc (États-Unis)	198 700	28 582 370	28 732 861
Quincaillerie Richelieu Ltée	1 351 921	43 107 136	49 466 789
Stantec Inc	591 200	63 299 429	87 598 104
TFI International Inc	568 000	79 335 730	69 432 320
Thomson Reuters Corp	303 709	63 338 268	83 167 673
Industries Toromont Ltée	148 275	11 461 323	18 147 377
Volatus Aerospace Inc	23 966 857	8 040 949	6 950 389
TOTAL – INDUSTRIE		367 357 389	427 711 183

Technologies de l'information – 5,6 %

ApplyBoard Inc ^{b)}	26 094	1 627 528	350 005
ApplyBoard Inc ^{b)}	6 428	851 164	86 220
ApplyBoard Inc, série A1 ^{b)}	32 087	2 509 520	433 012
ApplyBoard Inc, série A2 ^{b)}	25 120	1 964 632	339 677
ApplyBoard Inc, série A3 ^{b)}	1 434	112 152	19 430
ApplyBoard Inc, série C ^{b)}	51 200	3 821 376	980 286
ApplyBoard Inc, série D ^{b)}	70 052	9 131 259	1 794 348
ApplyBoard Inc, série SEED ^{b)}	9 592	750 189	128 790
Celestica Inc	622 500	113 062 571	132 443 100
Descartes Systems Group Inc/The	141 400	16 576 870	19 559 862
Hashtag Paid Inc ^{b)}	3 017 718	828 105	3 575 158
Hashtag Paid Inc ^{b)}	334 933	273 806	396 803
Hootsuite Media Inc ^{b)}	20 000 000	8 338 340	7 898 150
Nix Sensor Ltd, série S ^{b)}	59 549	636 579	562 143
Shopify Inc, cat. A	312 300	34 926 408	49 049 838
TOTAL – TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION		195 410 499	217 616 822

Matériaux – 13,7 %

Mines Agnico Eagle Limitée/CA	1 462 619	136 516 095	237 295 307
Alamos Gold Inc, cat. A	1 152 700	41 183 122	41 750 794
Lundin Gold Inc	528 100	22 060 127	37 970 390
Major Drilling Group International Inc	611 000	4 865 094	5 413 460
Orla Mining Ltd	1 364 100	14 555 853	18 660 888
Pan American Silver Corp	1 660 000	54 748 788	64 142 400
Ressources Teck Limitée, cat. B	601 000	37 888 202	33 097 070
Triple Flag Precious Metals Corp	1 156 700	24 019 973	37 349 843

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers. Voir la note 1 pour les périodes de déclaration du Fonds.

Fonds Fidelity Situations spéciales Inventaire du portefeuille – suite

Actions – suite

	Actions/ parts	Coût (\$)	Juste valeur (\$)
CANADA – suite			
Matériaux – suite			
Triple Flag Precious Metals Corp (États-Unis)	83 800	2 017 404	2 703 376
West Fraser Timber Co Ltd	517 200	54 886 165	51 647 592
West Fraser Timber Co Ltd (États-Unis)	30 800	3 712 071	3 074 341
TOTAL – MATÉRIAUX		396 452 894	533 105 461
Services collectifs – 0,4 %			
Brookfield Renewable Partners LP	494 212	20 725 365	17 159 041
TOTAL – CANADA		1 695 900 742	2 052 007 199
CHILI – 0,9 %			
Matériaux – 0,9 %			
Lundin Mining Corp	2 418 600	34 787 922	34 634 352
CHINE – 1,8 %			
Services de communication – 0,8 %			
ByteDance Ltd, série E1 ^{b)}	31 645	4 534 763	9 449 341
Tencent Holdings Ltd	256 100	22 524 345	22 471 545
TOTAL – SERVICES DE COMMUNICATION		27 059 108	31 920 886
Consommation discrétionnaire – 1,0 %			
BYD Co Ltd, actions de cat. H	992 000	23 512 545	21 032 873
Trip.com Group Ltd, CAAE	238 900	21 863 666	19 076 886
TOTAL – CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE		45 376 211	40 109 759
TOTAL – CHINE		72 435 319	72 030 645
FRANCE – 1,0 %			
Consommation discrétionnaire – 0,8 %			
Hermès International SCA	8 500	17 074 701	31 346 001
Industrie – 0,2 %			
Dassault Aviation SA	19 823	9 219 990	9 545 623
TOTAL – FRANCE		26 294 691	40 891 624
ALLEMAGNE – 1,4 %			
Industrie – 1,0 %			
Rheinmetall AG	12 700	27 564 808	36 623 957
Technologies de l'information – 0,4 %			
SAP SE, CAAE	40 799	14 929 569	16 895 199
TOTAL – ALLEMAGNE		42 494 377	53 519 156
GRÈCE – 0,1 %			
Produits financiers – 0,1 %			
Piraeus Financial Holdings SA	436 600	3 783 905	4 118 843
HONG KONG – 0,3 %			
Consommation discrétionnaire – 0,3 %			
GigaCloud Technology Inc, cat. A	387 800	10 376 273	10 445 554
INDE – 0,2 %			
Consommation discrétionnaire – 0,2 %			
Lenskart Solutions Pvt Ltd ^{b)}	934 000	3 543 397	4 624 162

Actions – suite

	Actions/ parts	Coût (\$)	Juste valeur (\$)
INDE – suite			
Consommation discrétionnaire – suite			
Meesho, série D-2 ^{b)}	930 960	1 188 259	1 660 733
Meesho, série E ^{b)}	155 100	197 967	276 682
Meesho, série F ^{b)}	146 443	183 722	261 238
TOTAL – CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE		5 113 345	6 822 815
TOTAL – INDE		5 113 345	6 822 815
ISRAËL – 0,6 %			
Technologies de l'information – 0,6 %			
Next Vision Stabilized Systems Ltd	468 800	16 958 192	23 823 716
ITALIE – 1,3 %			
Consommation discrétionnaire – 0,5 %			
Ferrari NV	2 900	1 953 039	1 937 969
Lottomatica Group Spa	492 100	17 405 945	18 597 428
TOTAL – CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE		19 358 984	20 535 397
Industrie – 0,8 %			
Leonardo SpA	416 600	27 901 388	32 011 253
TOTAL – ITALIE		47 260 372	52 546 650
JAPON – 1,0 %			
Industrie – 1,0 %			
IHI Corp	58 500	6 032 841	8 616 582
Japan Steel Works Ltd/The	142 800	9 815 368	11 125 041
Kawasaki Heavy Industries Ltd	108 500	9 162 404	11 169 535
Mitsubishi Heavy Industries Ltd	297 000	9 342 172	10 120 857
TOTAL – INDUSTRIE		34 352 785	41 032 015
TOTAL – JAPON		34 352 785	41 032 015
CORÉE DU SUD – 0,0 %			
Technologies de l'information – 0,0 %			
SK Hynix Inc	6 840	2 001 701	2 009 965
PAYS-BAS – 0,9 %			
Produits financiers – 0,9 %			
Adyen NV ^{c)}	13 586	33 583 419	33 977 291
TAÏWAN – 2,7 %			
Technologies de l'information – 2,7 %			
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co Ltd, CAAE	341 800	84 642 713	105 418 899
ROYAUME-UNI – 1,2 %			
Consommation discrétionnaire – 0,3 %			
Burberry Group PLC	476 346	9 030 343	10 536 393
Produits de première nécessité – 0,6 %			
British American Tobacco PLC	350 600	22 650 316	22 694 552
Produits financiers – 0,3 %			
3i Group PLC	63 400	4 670 433	4 885 885
Starling Bank Ltd	1 934 400	4 592 751	8 750 218
TOTAL – PRODUITS FINANCIERS		9 263 184	13 636 103

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers. Voir la note 1 pour les périodes de déclaration du Fonds.

Fonds Fidelity Situations spéciales Inventaire du portefeuille – suite

Actions – suite

	Actions/ parts	Coût (\$)	Juste valeur (\$)
ROYAUME-UNI – suite			
Technologies de l'information – 0,0 %			
Foreverhold Limited, cat. A ^{b)}	665	3 798 649	0
TOTAL – ROYAUME-UNI		44 742 492	46 867 048
ÉTATS-UNIS – 28,8 %			
Services de communication – 5,7 %			
Meta Platforms Inc, cat. A	63 700	60 715 231	64 024 491
ROBLOX Corp, cat. A	981 178	66 891 954	140 559 734
Roku Inc, cat. A	147 707	15 809 692	17 678 195
TOTAL – SERVICES DE COMMUNICATION		143 416 877	222 262 420
Consommation discrétionnaire – 2,2 %			
Allbirds Inc, cat. A	139 395	4 064 964	2 017 799
Amazon.com Inc	85 400	24 564 030	25 513 620
Carvana Co, cat. A	12 900	5 450 570	5 919 233
Discord Inc, série I ^{b)}	300	208 656	101 282
DR Horton Inc	42 900	7 818 964	7 531 387
Interaptix Inc ^{b)}	1 435 960	2 889 021	782 167
KB Home	121 470	10 313 225	8 761 862
Lennar Corp, cat. A	52 200	10 157 564	7 862 529
PulteGroup Inc	74 800	9 992 315	10 742 040
Rad Power Bikes Inc, série D ^{b)}	47 700	582 863	14 940
Rad Power Bikes Inc, bons de souscription, 06-10-2033 ^{b)}	19 554	0	3 462
SharkNinja Inc	108 500	14 680 699	14 625 760
Versaci Interactive Gaming Inc ^{b)}	38 101	856 996	0
Versaci Interactive Gaming Inc, série. A ^{b)}	177 370	2 535 699	1
Wayfair Inc, cat. A	4 700	258 211	327 308
Waymo LLC, série C2 ^{b)}	16 662	1 798 973	1 872 109
TOTAL – CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE		96 172 750	86 075 499
Produits de première nécessité – 2,3 %			
GoBrands Inc, série G ^{b)}	9 700	3 056 768	456 898
GoBrands Inc, série H ^{b)}	17 400	8 494 284	1 052 034
Philip Morris International Inc	222 000	39 011 192	55 059 447
Walmart Inc	237 200	26 610 052	31 583 634
TOTAL – PRODUITS DE PREMIÈRE NECESSITÉ		77 172 296	88 152 013
Énergie – 0,0 %			
Sable Offshore Corp	86 800	1 171 496	2 598 034
Produits financiers – 3,9 %			
Akeana, série C ^{b)}	16 400	281 896	286 082
Bosonic Inc	565 283	3 088 847	1 158 125
Coinbase Global Inc, cat. A	61 255	26 929 336	29 235 772
Galaxy Digital Inc, cat. A	3 073 767	40 792 156	91 666 879
Pathward Financial Inc	45	3 150	4 848
Robinhood Markets Inc, cat. A	228 300	22 430 139	29 108 399
Tenstorrent Holdings Inc, série C1 ^{b)}	16 305	1 237 693	1 647 265
Tenstorrent Holdings Inc, série D2 ^{b)}	2 246	233 596	231 956
TOTAL – PRODUITS FINANCIERS		94 996 813	153 339 326
Soins de santé – 1,0 %			
Boston Scientific Corp	254 929	19 696 300	37 287 335
Masimo Corp	600	100 963	137 444
Simulations Plus Inc	630	42 489	14 970
TOTAL – SOINS DE SANTÉ		19 839 752	37 439 749

Actions – suite

	Actions/ parts	Coût (\$)	Juste valeur (\$)
ÉTATS-UNIS – suite			
Industrie – 0,3 %			
ABL Space Systems Co, série A8 ^{b)}	27 666	1 380 918	16 200
Anduril Industries Inc, série G ^{b)}	24 000	1 357 816	1 336 040
Checkr Inc, série E	165 300	3 747 963	1 843 547
Clearpath Robotics Inc	88 582	2 894	2 883
Relativity Space Inc	4 260	8 452 528	6 555
Space Exploration Technologies Corp ^{b)}	20 032	1 483 819	5 046 537
Space Exploration Technologies Corp, cat. C ^{b)}	6 078	639 156	1 531 193
StandardAero Inc	13 100	424 346	564 602
TOTAL – INDUSTRIE		17 489 440	10 347 557
Technologies de l'information – 13,3 %			
Advanced Micro Devices Inc	280 300	45 995 486	54 163 021
Anthropic PBC, série B ^{b)}	83 400	3 542 352	7 669 379
Anthropic PBC, série D ^{b)}	88 246	3 608 788	8 481 527
AppLovin Corp, cat. A	162 918	62 525 567	77 666 504
Broadcom Inc	10 600	3 935 843	3 978 884
Celestial AI Inc ^{b)}	3 493	74 069	80 815
Celestial AI Inc, série A ^{b)}	22 272	472 277	515 288
Celestial AI Inc, série B ^{b)}	16 759	355 374	387 738
Celestial AI Inc, série C1 ^{b)}	67 132	1 674 740	1 553 175
Circle Internet Group Inc ^{b)}	168 761	7 149 801	41 662 308
CoreWeave Inc, cat. A	212 820	4 482 076	47 256 033
CoreWeave Inc, cat. A	13 824	724 123	3 069 588
Everwrite Inc ^{b)}	13 317	548 611	62 853
Figma Inc, cat. A ^{b)}	20 900	659 553	792 912
IonQ Inc	30 377	384 542	1 777 492
Lightmatter Inc, série D ^{b)}	21 700	2 395 967	2 349 814
Microsoft Corp	4 600	2 563 630	3 115 801
NVIDIA Corp	648 500	129 125 824	139 520 159
Okta Inc, cat. A	190 850	26 661 423	25 981 202
Onestream Inc, cat. A	3 400	93 915	131 028
Palantir Technologies Inc, cat. A	317 500	57 396 182	58 938 719
Rad Intelligence ^{b)}	1 087 725	166 422	177 745
Runway AI Inc, série D ^{b)}	117 080	1 721 690	1 881 318
Samsara Inc, cat. A	206 074	8 525 061	11 163 114
Stripe Inc, cat B ^{b)}	9 900	479 149	478 587
Stripe Inc, série H ^{b)}	122 618	6 688 444	5 927 615
ThoughtSpot Inc, série E ^{b)}	1 300 925	23 985 637	10 788 646
ThoughtSpot Inc, série F ^{b)}	76 472	2 489 086	634 187
Vast Data Ltd, série A ^{b)}	14 025	209 421	454 736
Vast Data Ltd, série A1 ^{b)}	34 521	515 466	1 119 284
Vast Data Ltd, série A2 ^{b)}	39 710	592 948	1 287 528
Vast Data Ltd, série B ^{b)}	31 598	471 820	1 024 510
Vast Data Ltd, série C ^{b)}	921	13 752	29 861
Vast Data Ltd, série E ^{b)}	30 194	901 711	978 988
X.ai Holdings Corp, série C ^{b)}	86 000	2 602 285	4 281 560
TOTAL – TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION		403 733 035	519 381 919
Matériaux – 0,1 %			
Farmers Business Network Inc, bons de souscription, 27-09-2033 ^{b)}	1 205 260	1	2 954 273
Liquidide LLC ^{b)}	1 011 600	2 606 745	14
TOTAL – MATÉRIAUX		2 606 746	2 954 287

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers. Voir la note 1 pour les périodes de déclaration du Fonds.

Fonds Fidelity Situations spéciales Inventaire du portefeuille – suite

Actions – suite

	Actions/ parts	Coût (\$)	Juste valeur (\$)
ÉTATS-UNIS – suite			
Immobilier – 0,0 %			
Millrose Properties Inc, cat. A	74 200	2 287 261	2 880 703
TOTAL – ÉTATS-UNIS		858 886 466	1 125 431 507
ZAMBIE – 0,3 %			
Matériaux – 0,3 %			
First Quantum Minerals Ltd	468 527	9 747 966	11 333 668
TOTAL – ACTIONS		3 159 061 830	3 897 793 413

Obligations étrangères – 0,2 %

	Montant du capital ^{a)}	Coût (\$)	Juste valeur (\$)
ÉTATS-UNIS – 0,2 %			
Farmers Business Network Inc, 15 %, 28-09-2025 ^{b)}	USD 1 386 049	1 880 847	2 089 787
Neutron Holdings Inc, 8 %, 29-10-2026 ^{b)d)}	USD 2 440 747	3 075 034	4 299 522
TOTAL – ÉTATS-UNIS		4 955 881	6 389 309
TOTAL – OBLIGATIONS ÉTRANGÈRES		4 955 881	6 389 309

Actions privilégiées – 0,0 %

	Montant du capital ^{a)}	Coût (\$)	Juste valeur (\$)
ÉTATS-UNIS – 0,0 %			
Consommation discrétionnaire – 0,0 %			
Rad Power Bikes Inc, 8 %, 31-12-2025 ^{b)}	USD 19 554	26 718	19 866

Fonds à court terme – 0,0 %

	Actions/ parts	Coût (\$)	Juste valeur (\$)
Fiducie de placement Fidelity Marché monétaire Canada – série O	6 885	68 853	68 853
TOTAL – TITRES – 99,9 %		3 164 348 282	3 904 518 238
AUTRES ÉLÉMENTS DE L'ACTIF (DU PASSIF), MONTANT NET – 0,1 %			5 214 285
ACTIF NET – 100 %			3 909 732 523

Abréviations des monnaies

USD – Dollar américain

Remarque

Les coûts comprennent les commissions versées aux courtiers et les autres frais d'opérations, le cas échéant.

Légende

- a) Les montants du capital et les valeurs nominales sont en dollars canadiens, sauf mention contraire.
- b) Placements privés ou titres soumis à restrictions.
- c) Titres dispensés d'inscription selon la règle 144A du *U.S. Securities Act of 1933*, qui peuvent être revendus au cours d'une opération dispensée d'inscription, normalement à des acheteurs institutionnels qualifiés. À la clôture de la période, la valeur de ces titres s'élevait à 33 977 291 \$, ou 0,9 % de l'actif net.
- d) Titre émis à un taux d'intérêt initial qui sera plus élevé à la conversion. Le taux affiché correspond au taux d'intérêt en vigueur à la clôture de la période.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers. Voir la note 1 pour les périodes de déclaration du Fonds.

Fonds Fidelity Situations spéciales

Notes propres au Fonds

Pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024

(Montants en milliers de dollars; nombre de titres en milliers, sauf indication contraire)

Création du Fonds (note 1)

La date de création du Fonds Fidelity Situations spéciales (le « Fonds ») est le 13 mars 2007. Le Fonds a commencé à offrir ses séries de titres aux dates suivantes :

Série	Début des opérations	Série	Début des opérations
A	18 avril 2007	O	29 mai 2008
B	18 avril 2007	T5	17 avril 2013
F	18 avril 2007	T8	17 avril 2013
F5	17 avril 2013	S5	17 avril 2013
F8	17 avril 2013	S8	17 avril 2013

Un placement dans un fonds sous-jacent géré par Fidelity ou dans un FNB géré à l'externe est désigné comme un fonds sous-jacent.

Le Fonds a pour objectif de réaliser une croissance du capital à long terme. Il investit essentiellement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes. Il cherche à identifier des occasions de placement considérées comme des situations spéciales. L'indice de référence du Fonds est un indice mixte composé à 70,0 % de l'indice complémentaire S&P/TSX et à 30,0 % de l'indice Russell 2500.

Depuis le 2 juillet 2021, le Fonds n'accepte plus de nouvelles souscriptions. Les parts du Fonds continueront d'être offertes aux porteurs de parts actuels par les voies suivantes : i) les programmes d'achats et d'échanges systématiques et; ii) les nouvelles souscriptions effectuées pour des comptes de clients gérés de façon discrétionnaire par un gestionnaire de portefeuille autorisé à effectuer des opérations au nom de ses clients de façon discrétionnaire si des parts du Fonds étaient déjà détenues dans un portefeuille géré de manière discrétionnaire, dans un programme de répartition de l'actif ou dans d'autres produits de placements similaires avant le 2 juillet 2021.

Évaluation des placements et des dérivés (note 3, montants non arrondis)

Le Fonds classe les données entrant dans l'évaluation de la juste valeur de ses placements et de ses dérivés selon une hiérarchie à trois niveaux présentée ci-après. Les transferts entre les niveaux 1 et 2, le cas échéant, sont présentés relativement aux périodes indiquées. S'agissant de placements pour lesquels des données de niveau 3 ont été utilisées, soit à l'ouverture, soit à la clôture de la période en cours, des rapprochements sont présentés relativement à toute opération s'étant produite durant les périodes indiquées ci-dessous.

Données d'entrée au 30 juin 2025 :

Description	Total (\$)	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)
Titres :				
Obligations canadiennes	246 797	—	—	246 797
Actions	3 897 793 413	3 569 344 907	206 690 055	121 758 451
Obligations étrangères	6 389 309	—	—	6 389 309
Actions privilégiées	19 866	—	—	19 866
Fonds à court terme	68 853	68 853	—	—
Total des titres :	<u>3 904 518 238</u>	<u>3 569 413 760</u>	<u>206 690 055</u>	<u>128 414 423</u>

Données d'entrée au 30 juin 2024 :

Description	Total (\$)	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)
Titres :				
Actions	3 563 887 492	3 429 711 262	710 375	133 465 855
Obligations	5 543 413	—	—	5 543 413
Actions privilégiées	270 279	—	—	270 279
Fonds sous-jacents	39 894 479	39 894 479	—	—
Total des titres :	<u>3 609 595 663</u>	<u>3 469 605 741</u>	<u>710 375</u>	<u>139 279 547</u>

Pour la période, les transferts du niveau 1 au niveau 2 et du niveau 2 au niveau 1 ont respectivement été de — \$ et de — \$ (— \$ et — \$, respectivement, pour la période précédente).

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des placements classés au niveau 3 détenus durant la période.

Fonds Fidelity Situations spéciales

Notes propres au Fonds – suite

Pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024

(Montants en milliers de dollars; nombre de titres en milliers, sauf indication contraire)

Titres :		Titres :	
Solde à l'ouverture — 1 ^{er} juillet 2024	139 279 547 \$	Solde à l'ouverture — 1 ^{er} juillet 2023	120 018 373 \$
Gain (perte) net réalisé sur les titres de placement	(4 615 283)	Gain (perte) net réalisé sur les titres de placement	2 852 793
Gain (perte) net latent sur les titres de placement	(4 143 548)	Gain (perte) net latent sur les titres de placement	5 094 432
Coût à l'achat	12 534 289	Coût à l'achat	20 860 842
Produit de la vente	(7 594 431)	Produit de la vente	(6 585 503)
Amortissement net	—	Amortissement net	—
Transferts vers le niveau 3	25 435 512	Transferts vers le niveau 3	4 482 076
Transferts du niveau 3	(32 481 663)	Transferts du niveau 3	(7 443 466)
Solde à la clôture — 30 juin 2025	<u>128 414 423 \$</u>	Solde à la clôture — 30 juin 2024	<u>139 279 547 \$</u>
Variation du gain (de la perte) latent pour la période attribuable aux titres classés au niveau 3 détenus au 30 juin 2025	(8 665 196) \$	Variation du gain (de la perte) latent pour la période attribuable aux titres classés au niveau 3 détenus au 30 juin 2024	5 344 783 \$

Les tableaux suivants fournissent des renseignements sur les titres du Fonds classés au niveau 3 et évalués aux 30 juin 2025 et 2024, au moyen de données non observables. Ces montants ne tiennent pas compte des évaluations fournies par un courtier.

Type d'actif	Juste valeur au 30 juin 2025	Méthode(s) d'évaluation	Données non observables	Valeur ou fourchette/moyenne pondérée	Incidence sur l'évaluation d'une augmentation des données	
Obligations	6 389 309 \$	Comparaison avec le marché	Taux d'actualisation	29,2 %	Diminution	
			Ratio Valeur/Revenus de l'entreprise (V/R)	De 2,0 à 2,8 / 2,5	Augmentation	
			Taux de probabilité	De 10,0 % à 75,0 % / 33,3 %	Augmentation	
	246 797 \$ — \$	Flux de trésorerie actualisés Black et Scholes	Rendement	13,9 %	Diminution	
			Taux d'actualisation	4,3 %	Augmentation	
			Échéance	0,5	Augmentation	
			Volatilité	75,0 %	Augmentation	
			<u>6 636 106 \$</u>			
Actions	114 512 617 \$	Comparaison avec le marché	Ratio Valeur/BAIIA (VE/ BAIIA)	33,3	Augmentation	
			Valeur/Revenu net de l'entreprise (V/RN)	15,8	Augmentation	
			Ratio Valeur/Revenus de l'entreprise (V/R)	De 0,7 à 38,2 / 10,1	Augmentation	
	4 173 228 \$	Méthode axée sur le marché	Taux d'actualisation	De 75,0 % à 90,0 % / 76,0 %	Diminution	
			Prix de transaction	De 0,12 \$ à 78,20 \$ / 36,35 \$	Augmentation	
	3 018 \$ 3 069 588 \$	Valeur de recouvrement Black et Scholes	Valeur de recouvrement	De 0,00 \$ à 0,02 \$ / 0,00 \$	Augmentation	
			Taux d'actualisation	De 3,8 % à 4,3 % / 3,8 %	Augmentation	
			Échéance	De 2,0 à 5,0 / 2,9	Augmentation	
			Volatilité	De 50,0 % à 80,0 % / 61,5 %	Augmentation	
			<u>121 758 451 \$</u>			
Actions privilégiées	19 866 \$	Comparaison avec le marché	Ratio Valeur/Revenus de l'entreprise (V/R)	0,9	Augmentation	
			Taux d'actualisation	3,9 %	Augmentation	
	— \$	Black et Scholes	Échéance	2,1	Augmentation	
			Volatilité	60,0 %	Augmentation	
			<u>19 866 \$</u>			

Fonds Fidelity Situations spéciales

Notes propres au Fonds – suite

Pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024

(Montants en milliers de dollars; nombre de titres en milliers, sauf indication contraire)

Type d'actif	Juste valeur au 30 juin 2024	Méthode(s) d'évaluation	Données non observables	Valeur ou fourchette/moyenne pondérée	Incidence sur l'évaluation d'une augmentation des données
Actions	89 124 \$	Valeur de recouvrement	Valeur de recouvrement	De 0,00 \$ à 0,48 \$ / 0,19 \$	Augmentation
	9 889 547 \$	Méthode axée sur le marché	Prix de transaction	De 0,12 \$ à 34,66 \$ / 3,42 \$	Augmentation
			Taux d'actualisation	De 25,0 % à 99,0 % / 33,1 %	Diminution
	114 042 243 \$	Comparaison avec le marché	Ratio Valeur/Revenus de l'entreprise (V/R)	De 0,9 à 16,3 / 7,1	Augmentation
			Ratio Valeur/BAIIA (VE/BAIIA)	De 21,2 à 22,0 / 21,7	Augmentation
			Ratio Valeur/Revenu net de l'entreprise (V/RN)	15,5	Augmentation
	9 229 232 \$	Flux de trésorerie actualisés	Coût moyen pondéré du capital (CMPC)	29,5 %	Diminution
			Rendement	33,0 %	Diminution
			Ratio de sortie	1,5	Augmentation
	215 709 \$	Black et Scholes	Taux d'actualisation	De 4,3 % à 5,2 % / 4,6 %	Augmentation
			Volatilité	De 40,0 % à 80,0 % / 68,8 %	Augmentation
			Échéance	De 0,5 à 5,0 / 3,5	Augmentation
	<u>133 465 855 \$</u>				
Actions privilégiées	— \$	Valeur de recouvrement	Valeur de recouvrement	0,00 \$	Augmentation
	270 279 \$	Comparaison avec le marché	Ratio Valeur/Revenus de l'entreprise (V/R)	De 1,6 à 10,5 / 9,2	Augmentation
			Taux d'actualisation	27,1 %	Diminution
			Taux de probabilité	De 20,0 % à 80,0 % / 50,0 %	Augmentation
	— \$	Black et Scholes	Taux d'actualisation	De 4,7 % à 5,5 % / 5,3 %	Augmentation
			Volatilité	De 60,0 % à 70,0 % / 68,6 %	Augmentation
			Échéance	De 0,3 à 2,1 / 0,5	Augmentation
	<u>270 279 \$</u>				
Obligations	— \$	Valeur de recouvrement	Valeur de recouvrement	0,00 \$	Augmentation
	5 543 413 \$	Comparaison avec le marché	Ratio Valeur/Revenus de l'entreprise (V/R)	De 1,5 à 1,9 / 1,7	Augmentation
			Taux d'actualisation	29,2 %	Diminution
			Taux de probabilité	De 10,0 % à 75,0 % / 33,3 %	Augmentation
	— \$	Black et Scholes	Taux d'actualisation	5,2 %	Augmentation
			Volatilité	75,0 %	Augmentation
			Échéance	0,8	Augmentation
	<u>5 543 413 \$</u>				

L'incidence sur l'évaluation d'une augmentation des données indiquée ci-dessus représente la variation à la hausse ou à la baisse attendue de la juste valeur des placements classés au niveau 3 qui découlerait d'une augmentation des données utilisées. Une diminution des données non observables aurait l'effet inverse sur la variation. Une modification importante de ces données pourrait avoir une incidence notable, à la hausse ou à la baisse, sur les évaluations de la juste valeur.

Prêt de titres (note 3)

Les tableaux ci-après présentent un rapprochement entre le montant brut généré par les opérations de prêt de titres du Fonds et le montant net tel qu'il figure au poste « Prêt de titres » de l'état du résultat global.

Période close le	Total des revenus (\$)	Revenus du Fonds (\$)	Revenus de SSB (\$)	% du total des revenus provenant du Fonds	% du total des revenus provenant de SSB
30 juin 2025	20	17	3	85	15
30 juin 2024	323	275	48	85	15

Aucune opération de prêt de titres n'était en cours aux 30 juin 2025 et 2024.

Fonds Fidelity Situations spéciales

Notes propres au Fonds – suite

Pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024

(Montants en milliers de dollars; nombre de titres en milliers, sauf indication contraire)

Frais de gestion et de conseil (note 4)

Fidelity a conclu des conventions de sous-conseils avec diverses entités, notamment Fidelity Management & Research Company LLC, portant sur la prestation de services de conseil en placement visant la totalité ou une partie du portefeuille du Fonds. Les sous-conseillers prennent des dispositions en vue de l'acquisition et de la cession des placements du portefeuille, y compris toutes les ententes de courtage nécessaires à cet égard.

Les taux des frais de gestion annuels applicables à chaque série sont les suivants :

	Taux (%)		Taux (%)
Série A	2,000	Série T5	2,000
Série B	1,850	Série T8	2,000
Série F	0,850	Série S5	1,850
Série F5	0,850	Série S8	1,850
Série F8	0,850		

Frais d'administration (note 4)

Le taux annuel des frais d'administration se situe dans l'un des trois paliers suivants, en fonction de la valeur liquidative du Fonds : moins de 100 M\$ (palier 1), de 100 M\$ à 1 G\$ (palier 2) et plus de 1 G\$ (palier 3). Les frais d'administration de chaque série sont les suivants :

	Palier 1 (%)	Palier 2 (%)	Palier 3 (%)		Palier 1 (%)	Palier 2 (%)	Palier 3 (%)
Série A	0,250	0,240	0,230	Série T5	0,250	0,240	0,230
Série B	0,200	0,190	0,180	Série T8	0,250	0,240	0,230
Série F	0,150	0,140	0,130	Série S5	0,200	0,190	0,180
Série F5	0,150	0,140	0,130	Série S8	0,200	0,190	0,180
Série F8	0,150	0,140	0,130				

Commissions et autres coûts liés au portefeuille (note 4)

Le Fonds a versé une somme de 82 \$ à des sociétés de courtage affiliées à Fidelity à titre de commissions et autres coûts liés au portefeuille (40 \$ au 30 juin 2024). Le Fonds a en outre déboursé 307 \$ pour des services de recherche (254 \$ au 30 juin 2024).

Impôt et distributions (note 5)

Le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

À la clôture de la dernière année d'imposition, le Fonds ne disposait pas de pertes en capital ni de pertes autres qu'en capital pouvant être reportées à des fins fiscales.

Opérations sur titres et sociétés affiliées (notes 3 et 6)

Opérations sur titres — Les opérations sur titres et le nombre moyen pondéré de titres de chaque série sont les suivants :

	Titres en circulation à l'ouverture de la période	Émis	Réinvestis	Rachetés	Titres en circulation à la clôture de la période	Nombre moyen pondéré de titres
Période close le 30 juin 2025						
Série A	2 722	29	394	(1 217)	1 928	2 360
Série B	31 630	1 749	5 223	(6 003)	32 599	32 315
Série F	16 965	2 111	2 792	(2 967)	18 901	17 990
Série F5	285	43	64	(42)	350	330
Série F8	196	41	48	(32)	253	227
Série O	30 141	2 362	6 228	(2 745)	35 986	33 043
Série T5	39	—	7	(31)	15	32
Série T8	55	7	11	(18)	55	58
Série S5	389	33	71	(34)	459	421
Série S8	474	38	79	(138)	453	433

Fonds Fidelity Situations spéciales

Notes propres au Fonds – suite

Pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024

(Montants en milliers de dollars; nombre de titres en milliers, sauf indication contraire)

	Titres en circulation à l'ouverture de la période	Émis	Réinvestis	Rachetés	Titres en circulation à la clôture de la période	Nombre moyen pondéré de titres
Période close le 30 juin 2024						
Série A	3 975	31	—	(1 284)	2 722	3 378
Série B	35 755	1 802	15	(5 942)	31 630	33 772
Série F	18 570	1 789	6	(3 400)	16 965	17 746
Série F5	284	23	3	(25)	285	284
Série F8	196	17	7	(24)	196	195
Série O	32 960	1 876	—	(4 695)	30 141	31 719
Série T5	57	5	1	(24)	39	50
Série T8	74	1	2	(22)	55	67
Série S5	401	27	3	(42)	389	407
Série S8	557	48	11	(142)	474	509

Sociétés affiliées — Au 30 juin 2025, Fidelity et ses sociétés affiliées détenaient environ 26 % du Fonds. Au 30 juin 2024, Fidelity et ses sociétés affiliées détenaient environ 25 % du Fonds.

Risques associés aux instruments financiers (note 7)

Risque de crédit — À l'exception des risques présentés à la note 3 des états financiers, il n'existait pas d'importants risques de crédit liés aux contreparties à la date de clôture de chacune des périodes.

Risque de concentration — Voir les tableaux « Exposition aux instruments dérivés », « Répartition géographique », « Répartition sectorielle », « Composition de l'actif » et « Capitalisation boursière », le cas échéant, de l'aperçu du portefeuille du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds au 30 juin 2025, qui présentent les risques de concentration pertinents du Fonds.

Autre risque de prix — Si l'indice de référence avait augmenté ou diminué de 5 % aux 30 juin 2025 et 2024, toutes les autres variables étant restées constantes par ailleurs, l'actif net attribuable aux porteurs de titres du Fonds aurait augmenté ou diminué d'environ 199 130 \$ (198 528 \$ au 30 juin 2024). Cette variation est estimée au moyen du bêta du Fonds, qui est calculé en fonction de la corrélation historique entre le rendement du Fonds et le rendement de l'indice de référence. Dans les faits, les résultats réels des opérations peuvent différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart peut être important.

Risque de taux d'intérêt — La majorité des instruments financiers du Fonds ne portent pas intérêt. En conséquence, les fluctuations des taux d'intérêt du marché n'exposent pas le Fonds à un risque important.

Risque de change — Aux 30 juin 2025 et 2024, la majorité des actifs et des passifs monétaires du Fonds étaient libellés en dollars canadiens. En conséquence, le Fonds n'est pas exposé à un risque de change important.

Placements dans des entités structurées (note 8)

Les tableaux suivants présentent des informations supplémentaires sur les placements du Fonds dans des fonds sous-jacents gérés par Fidelity.

30 juin 2025	Actif net total (\$)	Juste valeur des placements (\$)	30 juin 2024	Actif net total (\$)	Juste valeur des placements (\$)
Fiducie de placement Fidelity Marché monétaire Canada	3 469 516	69	Fiducie de placement Fidelity Marché monétaire Canada	2 353 638	39 894

Les noms présentés dans les tableaux sont ceux qui étaient en vigueur aux dates indiquées.

Notes annexes

Pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024

(Montants en milliers de dollars, sauf indication contraire)

1. Création des Fonds

Les Fonds Fidelity (collectivement, les « Fonds ») sont des fiducies de placement à capital variable constituées selon les lois de l'Ontario et régies par une déclaration de fiducie cadre et ses modifications. Les Fonds sont autorisés à émettre un nombre illimité de titres. Fidelity Investments Canada s.r.l. (Fidelity), à titre de gestionnaire et de fiduciaire des Fonds (le « gestionnaire »), est responsable des activités quotidiennes des Fonds et fournit tous les services de gestion générale et d'administration. Fidelity, également le conseiller en valeurs, est responsable de la gestion des portefeuilles des Fonds. Le siège social des Fonds est situé au 483 Bay Street, Suite 300, Toronto (Ontario) M5G 2N7.

Actuellement, les séries des fonds communs de placement Fidelity suivantes sont offertes :

Les titres des séries A, C, T5 et T8 étaient offerts à tous les investisseurs moyennant des frais de souscription différés jusqu'à la fermeture des bureaux le 31 mai 2022, et Fidelity a cessé d'offrir ces titres à cette date en raison de modifications réglementaires. Advenant le cas où des porteurs de titres ont souscrit des titres des fonds avec option de frais de souscription différés (dont l'option à frais de souscription différés réduits et l'option à frais de souscription différés réduits 2) avant le 1^{er} juin 2022, le calendrier des frais de souscription différés sera respecté comme il est indiqué dans le prospectus simplifié. À l'exception des titres de série C, les porteurs de titres pourront échanger leurs titres des séries A, T5 et T8 contre les mêmes titres d'un autre fonds. Pour les titres de série C, qui sont détenus dans le cadre du programme de portefeuilles sur mesure Fidelity Cohésion^{MD}, les porteurs de titres pourront échanger leurs titres de série C contre des titres de série A d'un autre fonds. Les titres des séries A, T5 et T8 seront automatiquement convertis en titres des séries B, S5 et S8, respectivement, avec frais d'acquisition, un an après l'expiration des délais prévus dans le barème des frais de rachat. Les titres des séries B, D, S5 et S8 sont offerts à tous les investisseurs moyennant des frais de souscription initiaux. Les titres de série C et D sont offerts aux investisseurs inscrits au programme de portefeuilles sur mesure Fidelity Cohésion^{MD}. Les titres des séries F, F5 et F8 ne sont généralement offerts qu'aux investisseurs ayant des comptes sur honoraires auprès de courtiers ayant conclu une entente d'admissibilité avec Fidelity. Les titres de série O sont destinés i) aux investisseurs institutionnels, qui peuvent être des particuliers ou des institutions financières, ayant reçu l'autorisation de Fidelity et ayant conclu une entente d'achat de titres de série O avec les Fonds Fidelity; ou ii) à d'autres fonds et comptes pour lesquels Fidelity est le gestionnaire ou le conseiller. Les titres de série Q sont offerts uniquement à des courtiers ou à des sociétés de gestion de portefeuille qui utilisent des fonds d'investissement de portefeuilles modèles exclusifs ou d'autres produits de placement semblables pour le compte de clients qui leur ont donné carte blanche pour la gestion de leur portefeuille. Les courtiers ou les sociétés de gestion de portefeuille qui souhaitent souscrire des titres de série Q pour leurs clients doivent conclure une entente d'admissibilité pertinente avec Fidelity. Les titres de série R sont offerts uniquement à des courtiers qui utilisent des portefeuilles modèles exclusifs (gérés de manière centralisée au siège social du courtier) pour le compte de clients qui leur ont donné carte blanche pour la gestion de leur portefeuille. Les courtiers qui souhaitent souscrire des titres de série R pour leurs clients ou pour des fonds d'investissement doivent conclure une entente d'admissibilité pertinente avec Fidelity. Les titres des séries I, I5 et I8 sont offerts à tous les investisseurs ayant conclu une convention de compte de série I avec Fidelity moyennant des frais de souscription initiaux. Les titres de série Gestion privée (la « série PWS ») sont offerts uniquement à des gestionnaires de portefeuille de la série PWS qui agissent pour le compte de clients qui leur ont donné carte blanche pour la gestion de leur portefeuille. Les investisseurs détenant des titres de série PWS doivent conclure une entente de gestion de portefeuille adéquate avec Fidelity. Les séries de fonds négociés en bourse (FNB) sont offertes aux investisseurs à la Cboe Canada, à toute autre bourse ou à tout autre marché par l'intermédiaire de courtiers et de courtiers de FNB inscrits dans leur province ou territoire de résidence.

Les titres des séries F5, F8, I5, I8, T5, T8, S5 et S8 donnent droit à des distributions mensuelles composées d'un revenu net et/ou d'un remboursement de capital (si disponible).

Chaque Fonds répond à la définition d'entité d'investissement puisqu'il a pour objet d'investir son actif net afin de réaliser une appréciation du capital et/ou un revenu de placement au bénéfice de ses porteurs de titres et que la performance de ses placements est évaluée à la juste valeur.

Les états de la situation financière sont arrêtés aux 30 juin 2025 et 2024, selon le cas, et les états du résultat global et de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de titres et les tableaux des flux de trésorerie portent sur les exercices ou les périodes clos les 30 juin 2025 et 2024, selon le cas. Lorsqu'un Fonds a été créé pendant la période considérée ou la période précédente, l'information présentée porte sur la période allant de la date de création de ce Fonds jusqu'au 30 juin 2025 ou au 30 juin 2024, selon le cas. La date de création de chaque Fonds est indiquée dans les notes propres au Fonds. L'inventaire du portefeuille pour chacun des Fonds est arrêté au 30 juin 2025. Dans le présent document, le terme « périodes » désigne les périodes définies ci-dessus.

2. Référentiel comptable

Déclaration de conformité — Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (normes IFRS[®] de comptabilité). Sauf indication contraire, les méthodes comptables présentées ci-après ont été appliquées uniformément.

La publication des états financiers a été autorisée par le conseil d'administration de Fidelity le 9 septembre 2025.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation — Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle de chaque Fonds, à l'exception des états financiers du Fonds Fidelity Marché monétaire É.-U. et de la Fiducie de placement Fidelity Marché monétaire É.-U., qui sont présentés en dollars américains.

Notes propres au Fonds — Chaque Fonds présente l'information financière pertinente à ses états financiers dans ses notes propres au Fonds. Ces informations figurent immédiatement après l'inventaire du portefeuille du Fonds et sont à lire en parallèle avec les présentes notes annexes.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables

Base d'évaluation — Les présents états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf pour les placements et les dérivés évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

Notes annexes – suite

Pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024

(Montants en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Utilisation d'estimations et de jugements — En appliquant les normes IFRS de comptabilité, la direction doit faire certaines estimations et poser certains jugements à la date des états financiers. Les principaux éléments des états financiers pouvant donner lieu à des estimations et des jugements comptables importants sont les suivants :

Évaluation de la juste valeur — Un Fonds peut investir dans des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif. S'il y a lieu, ces instruments sont classés aux niveaux 2 et 3 de la hiérarchie des justes valeurs décrite ci-après. Lorsque les prix ou les cours de marché ne sont pas faciles à obtenir ou qu'ils ne sont pas fiables, des méthodes d'évaluation conformes aux politiques adoptées par le gestionnaire sont utilisées de bonne foi. Les facteurs pris en compte pour l'évaluation de la juste valeur sont, entre autres, les cours obtenus auprès de teneurs de marché réputés, les événements ayant touché le marché ou le titre concerné, les fluctuations des taux d'intérêt et la qualité du crédit. Les modèles d'évaluation de la juste valeur utilisent des données observables lorsque cela est possible. Le gestionnaire doit toutefois, à l'occasion, formuler des estimations et des hypothèses en s'appuyant sur la meilleure information dont il dispose au moment concerné. Toute révision apportée à ces estimations pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers, et cette incidence pourrait être importante.

Classement et évaluation des instruments financiers — Fidelity a formulé des jugements importants afin de classer et d'évaluer les instruments financiers d'un Fonds conformément à IFRS 9 *Instruments financiers* (IFRS 9). Ces jugements portent essentiellement sur l'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie et du modèle économique. Cette analyse a permis de déterminer que les actifs financiers d'un Fonds devaient être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net en raison de facteurs comme l'évaluation du rendement et la gestion du Fonds sur la base de la juste valeur.

Présentation des instruments financiers — Fidelity a formulé des jugements importants afin de classer les titres rachetables d'un Fonds en tant que passifs financiers, conformément à IAS 32 *Instruments financiers : Présentation* (IAS 32).

Pour arriver à ce classement, le Fonds a établi que ses titres rachetables ne présentent pas des caractéristiques identiques s'ils sont offerts en plusieurs séries et que son obligation à leur égard comporte une obligation contractuelle visant la distribution en trésorerie, au moins une fois par an (si le porteur de titres en fait la demande), du revenu net et des gains en capital nets réalisés. L'obligation permanente de rachat n'est donc pas la seule obligation contractuelle attachée aux titres.

Nature de la relation avec les fonds sous-jacents gérés par Fidelity — Fidelity a formulé des jugements importants afin d'établir la capacité d'un Fonds d'exercer un contrôle ou une influence notable sur un fonds sous-jacent géré par Fidelity, conformément à IFRS 10 *États financiers consolidés* (IFRS 10) et à IAS 28 *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises* (IAS 28). Pour ce faire, Fidelity s'appuie sur des activités pertinentes, tels les droits de vote, la participation au choix des politiques et les flux de trésorerie significatifs comme le produit des souscriptions et des rachats. Fidelity a déterminé qu'un Fonds n'a pas la capacité d'exercer une influence significative sur un fonds sous-jacent géré par Fidelity ou de le contrôler du fait de son incapacité à exercer ses droits de vote et à orienter les décisions financières et opérationnelles ou à y participer.

Évaluation des placements et des dérivés — Les placements, y compris les dérivés, sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à IFRS 9 et sont évalués à la juste valeur.

Chaque Fonds classe les données entrant dans l'évaluation de la juste valeur de ses placements et de ses dérivés selon une hiérarchie à trois niveaux présentée ci-après.

Niveau 1 — prix cotés sur des marchés actifs pour des placements identiques

Niveau 2 — autres données d'entrée observables importantes (y compris les prix cotés pour des placements semblables, les taux d'intérêt, la fréquence des remboursements anticipés, etc.)

Niveau 3 — données d'entrée non observables (y compris les propres hypothèses du Fonds, fondées sur la meilleure information disponible)

Les changements apportés aux méthodes d'évaluation peuvent donner lieu au transfert d'un placement d'un niveau à un autre. Les transferts entre les niveaux sont considérés comme ayant été effectués à l'ouverture de la période. Les transferts entre les niveaux 1 et 2 résultent principalement des méthodes utilisées pour l'évaluation des titres de capitaux propres étrangers. Les transferts vers le niveau 3 s'expliquent par un manque de données de marché observables résultant de baisses d'activité sur le marché, de baisses de liquidité, de restructurations ou d'opérations sur titres. Les transferts à partir du niveau 3 sont attribuables à des données de marché observables devenues disponibles pour ces titres.

Les méthodes utilisées pour l'évaluation des placements et des dérivés d'un Fonds selon les principales catégories sont les suivantes :

Les titres de capitaux propres, y compris les titres soumis à restrictions et les fonds négociés en bourse (FNB), pour lesquels des cours de marché peuvent être facilement obtenus, sont évalués au dernier cours ou au cours de clôture officiel observé sur le principal marché ou la principale bourse où sont négociés ces titres et fourni par un service d'évaluation indépendant. Ils sont classés au niveau 1 de la hiérarchie. Lorsque le dernier cours ou le cours de clôture officiel ne peut être obtenu facilement, ou qu'il ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le point de l'écart acheteur-vendeur le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause sera utilisé. Dans le cas des titres de capitaux propres étrangers, si des événements importants touchant le marché ou les titres concernés surviennent, ceux-ci sont évalués par comparaison avec les évaluations des certificats américains d'actions étrangères (CAAE), des contrats à terme normalisés, des FNB et certains indices, ainsi que des prix cotés de titres semblables. Lorsqu'ils sont évalués de cette façon, les titres de capitaux propres étrangers sont classés au niveau 2. L'utilisation de ces méthodes d'évaluation peut donner lieu à des transferts entre le niveau 1 et le niveau 2. Si les données d'entrée observables sont limitées, les titres de capitaux propres, y compris les titres soumis à restrictions, sont évalués au moyen d'hypothèses relatives à l'activité du marché et au risque. Il arrive qu'ils soient classés au niveau 3.

Les titres de créance, y compris les titres soumis à restrictions, sont évalués en fonction des prix fournis par des services d'évaluation indépendants ou des courtiers teneurs de marché pour ces titres. Les services d'évaluation ont recours à des évaluations matricielles qui tiennent compte des rendements ou des cours d'obligations de même qualité, de même taux d'intérêt, de même échéance et de même type, ainsi que des hypothèses sur la fréquence des remboursements anticipés, des caractéristiques de la garantie et des prix fournis par des courtiers. Ces titres sont généralement classés au niveau 2, mais il arrive qu'ils soient classés au niveau 3.

Notes annexes – suite

Pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024

(Montants en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Les swaps sont évalués quotidiennement à la valeur de marché au moyen de services d'évaluation indépendants ou d'évaluations fournies par des courtiers. Les variations de valeur sont comptabilisées en tant que plus-value (moins-value) latente. Les services d'évaluation ont recours à des évaluations matricielles qui s'appuient sur des comparaisons avec les courbes de taux d'intérêt, les courbes d'écart de crédit, les possibilités de défaillance et les taux de recouvrement. En conséquence, ces titres sont en général classés au niveau 2.

En l'absence d'évaluations indépendantes ou lorsque les évaluations indépendantes ne sont pas fiables, les titres de créance et les swaps peuvent être évalués au moyen d'évaluations matricielles qui tiennent compte de facteurs comparables à ceux qui auraient été retenus par des services d'évaluation indépendants. Ces titres sont généralement classés au niveau 2, mais il arrive qu'ils soient classés au niveau 3 si les circonstances l'exigent. Les évaluations indépendantes fournies par une source ou par un courtier unique sont évaluées par la direction. Il arrive qu'elles soient classées au niveau 3.

La valeur en dollars canadiens des contrats de change à terme est déterminée au moyen des taux de change de clôture. Ces contrats sont classés au niveau 2. Les contrats à terme normalisés sont évalués au prix de règlement établi quotidiennement par la bourse ou le marché où ils sont négociés. Ils sont classés au niveau 1. Les options négociées en bourse sont évaluées au moyen du dernier cours ou, en l'absence de vente, du dernier cours vendeur. Elles sont classées au niveau 1. Les options négociées hors bourse sont évaluées au moyen d'évaluations fournies par des courtiers. Elles sont classées au niveau 2.

Les fonds sous-jacents gérés par Fidelity sont évalués à la valeur liquidative par titre observée à la clôture de chaque jour ouvrable. Les FNB sous-jacents gérés par Fidelity sont évalués au cours de clôture à la principale bourse. Les fonds sous-jacents gérés par Fidelity et les FNB gérés par Fidelity sont classés au niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs.

Les titres à court terme pour lesquels un cours n'est pas facile à obtenir sont évalués au coût amorti, lequel avoisine la juste valeur. Ils sont classés au niveau 2.

Les politiques sur la juste valeur décrites ci-dessus s'appliquent également aux titres cédés en garantie ou déposés à titre de marge. Ces titres sont présentés dans l'inventaire du portefeuille. Ils figurent aussi au poste « Placements à la juste valeur par le biais du résultat net » de l'état de la situation financière.

Trésorerie — La trésorerie, dont les devises, est constituée de dépôts auprès du dépositaire.

Trésorerie cédée en garantie — La trésorerie cédée en garantie est constituée de trésorerie déposée à titre de marge ou cédée en garantie des contrats dérivés en cours.

Dépréciation d'actifs financiers — À chaque date de présentation de l'information financière, chacun des Fonds évalue la correction de valeur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti. Si, à la date de présentation de l'information financière, le risque de crédit a fortement augmenté depuis la comptabilisation initiale, la correction de valeur comptabilisée par chaque Fonds correspond au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier. Si, à la date de présentation de l'information financière, le risque de crédit n'a pas fortement augmenté depuis la comptabilisation initiale, la correction de valeur comptabilisée par chaque Fonds correspond au montant des pertes de crédit attendues pour 12 mois. Des difficultés financières importantes ou la probabilité d'un défaut de paiement de la contrepartie sont des signes qu'une correction de valeur pourrait être nécessaire. Si le risque de crédit d'un actif augmente au point qu'il soit considéré comme déprécié, les revenus d'intérêts sont calculés en fonction de la valeur comptable brute, ajustée pour tenir compte de la correction de valeur.

Autres actifs et passifs — Les autres actifs et passifs peuvent comprendre les montants à payer au dépositaire, aux sociétés affiliées et aux autres contreparties, ou à recevoir de ceux-ci, au titre des revenus à recevoir, des opérations de placement, des opérations sur titres d'un Fonds, des charges à payer et des autres opérations en attente de règlement à la clôture de la période. Ces montants sont comptabilisés au coût amorti, qui avoisine la juste valeur, vu la nature à court terme de ces éléments.

Instruments financiers ayant fait l'objet de compensation — Une compensation des actifs et des passifs financiers est opérée et le montant net qui en résulte est présenté dans l'état de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Prêts et autres instruments de créance directs — Un Fonds peut investir dans des instruments de créance directs, qui sont des participations dans des montants dus par des sociétés ou d'autres emprunteurs à des prêteurs. Ces instruments peuvent prendre la forme de prêts, de créances commerciales ou d'autres créances et peuvent engager le Fonds à fournir des liquidités supplémentaires à l'emprunteur, si celui-ci en fait la demande. Les prêts peuvent être contractés dans le cadre d'une cession ou d'une prise de participation. Le Fonds pourrait avoir l'obligation contractuelle d'obtenir l'accord de la banque ou de l'emprunteur, ou des deux, préalablement à la vente de ces prêts. Un Fonds peut également investir dans des prêts non provisionnés, qui sont des obligations contractuelles de financement futur. Les renseignements sur les engagements non provisionnés figurent au bas de l'inventaire du portefeuille.

Ventes à découvert — Certains Fonds peuvent recourir à des ventes à découvert, qui consistent à vendre des titres empruntés en prévision d'une baisse de leur valeur de marché. Les titres vendus à découvert sont classés dans les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Les gains et les pertes découlant de la variation de la juste valeur des titres vendus à découvert sont présentés à l'état du résultat global au poste « Variation de la plus-value (moins-value) nette latente » et au poste « Gain (perte) net réalisé », lorsque les positions sont liquidées, s'il y a lieu. Lorsqu'un Fonds vend un titre à découvert, il emprunte ce titre à un courtier pour exécuter la vente. Le Fonds subit une perte si le prix du titre emprunté augmente entre la date de la vente à découvert et celle où il dénoue sa position vendeur en achetant ce titre. Rien ne garantit qu'un Fonds sera en mesure de dénouer une position vendeur au moment opportun ou à un prix acceptable. Jusqu'à ce que le Fonds ait restitué un titre emprunté, il conserve une marge suffisante, composée de trésorerie et de titres liquides, auprès du courtier. La marge détenue auprès d'un courtier aux 30 juin 2025 et 2024 est inscrite au poste « Dépôts auprès de courtiers pour les titres vendus à découvert » de l'état de la situation financière, le cas échéant.

Évaluation des titres rachetables émis par les Fonds — L'obligation d'un Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux porteurs de titres est comptabilisée au montant du rachat. Aux 30 juin 2025 et 2024, la valeur liquidative par titre d'un Fonds pouvait différer de moins de 0,01 \$ (non arrondi) de son actif net attribuable aux porteurs de titres par série et par titre calculé conformément aux normes IFRS de comptabilité, en raison des procédures normales de fin de période pour clôturer les comptes. Tout écart de 0,01 \$ (non arrondi) ou plus entre la valeur liquidative par titre et l'actif net attribuable aux porteurs de titres est expliqué dans les notes propres à chaque Fonds.

Notes annexes – suite

Pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024

(Montants en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Opérations sur titres, comptabilisation du revenu et coûts de transactions — Les achats ou les ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Le coût des placements est établi au coût moyen, déduction faite des commissions et des autres coûts de transactions. Les gains et les pertes nets réalisés à la vente de placements (pouvant inclure des sommes provenant d'un litige) et la variation de la plus-value (moins-value) nette latente des placements sont calculés en fonction du coût moyen des placements concernés.

Le revenu d'intérêts inclut le coupon, ainsi que la comptabilisation progressive de l'escompte et l'amortissement de la prime des titres de créance calculés selon le taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif permet d'actualiser avec précision les flux de trésorerie futurs estimés sur la durée de vie prévue des titres de créance concernés afin de les comptabiliser à leur valeur comptable nette. La valeur nominale des titres indexés sur l'inflation est périodiquement ajustée en fonction du taux d'inflation, et les intérêts sont comptabilisés d'après cette valeur. Les ajustements apportés à la valeur nominale pour tenir compte de l'inflation sont inscrits en tant qu'augmentation ou diminution du revenu d'intérêts, et ce, même si la valeur nominale de ces titres n'est reçue qu'à l'échéance. Un titre de créance peut être qualifié d'improductif et le revenu d'intérêts s'y rapportant peut s'en trouver réduit : les intérêts cessent de courir et les intérêts à recevoir sont radiés lorsque, sur la base de procédures appliquées de façon constante, le recouvrement d'une partie ou de la totalité des intérêts se rapportant à ce titre de créance est douteux. Lorsqu'un émetteur reprend le versement des intérêts ou lorsque le recouvrement des intérêts est raisonnablement assuré, le titre de créance n'est plus considéré comme improductif. Le revenu de dividendes, y compris le revenu provenant de FNB tiers, est constaté à la date ex-dividende, sauf en ce qui concerne certains dividendes provenant de titres étrangers pour lesquels il arrive que la date ex-dividende soit passée, auquel cas ceux-ci sont inscrits dès que Fidelity prend connaissance de cette date. Les distributions provenant de fiducies d'investissement gérées par Fidelity sont comptabilisées comme revenus, gains en capital ou remboursements de capital en fonction de la meilleure information disponible. En raison de la nature de ces placements, il est possible que les répartitions réelles ne soient pas conformes à ces informations. Les distributions provenant de fiducies d'investissement gérées par Fidelity qui sont traitées comme un remboursement de capital viennent réduire le coût moyen de la fiducie d'investissement sous-jacente gérée par Fidelity concernée. Le cas échéant, les intérêts et les dividendes sur les placements vendus à découvert sont comptabilisés en tant que charges et inscrits à titre de passif au poste « Montant à payer pour les intérêts et dividendes sur les titres vendus à découvert » de l'état de la situation financière et au poste « Charges liées aux dividendes et intérêts sur les titres vendus à découvert » de l'état du résultat global.

Les coûts de transactions, tels que les commissions de courtage, qui sont engagés lors de l'achat et de la vente de titres par un Fonds, sont inscrits au poste « Commissions et autres coûts liés au portefeuille » de l'état du résultat global.

Conversion des devises — Les titres et les autres actifs et passifs libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle d'un Fonds au taux de change en vigueur à la clôture de la période. Les achats et les ventes de titres, les revenus et les charges libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date des opérations respectives. L'effet des fluctuations des taux de change sur les placements est inscrit aux postes « Gain (perte) net réalisé sur les placements » et « Variation de la plus-value (moins-value) nette latente des placements » et leur effet sur les autres opérations de change est inscrit au poste « Gain (perte) net réalisé sur les opérations de change » et au poste « Variation de la plus-value (moins-value) nette latente des autres éléments de l'actif net libellés en devises » de l'état du résultat global.

Opérations de prise en pension — La trésorerie non investie peut être déposée dans un ou plusieurs comptes de négociation conjoints avec d'autres fonds gérés par Fidelity et servir à des opérations de prise en pension. Les opérations de prise en pension visent l'achat de titres du gouvernement américain ou canadien auprès d'une contrepartie qui s'engage à racheter ces titres à un prix supérieur, à une date donnée. La différence de prix est inscrite à titre de revenu d'intérêts. Les opérations de ce type comportent un risque de crédit découlant de la possibilité que la contrepartie manque à son obligation de rachat des titres. Pour gérer ce risque, Fidelity traite avec des contreparties qu'elle juge acceptables et reçoit les titres concernés à titre de garantie. La valeur de la garantie doit correspondre à au moins 102 % de la juste valeur quotidienne de la trésorerie investie. Toute opération de prise en pension qui n'est pas dénouée à la clôture de la période est inscrite dans l'inventaire du portefeuille. Les Fonds peuvent être exposés à des opérations de prise en pension de par leurs placements dans certains fonds sous-jacents du marché monétaire gérés par Fidelity.

Les tableaux suivants présentent les titres cédés en garantie pour tout Fonds qui investit dans des opérations de prise en pension en dollars canadiens.

Description de la garantie	Taux d'intérêt (%)	Échéance	% de la garantie	Valeur de la garantie en pourcentage de la trésorerie libellée en dollars canadiens investie
30 juin 2025				
Obligations du Canada pour l'habitation	De 1,25 à 3,45	15 juin 2026 – 15 mars 2035	25,2	
Obligations du Trésor canadien	De 1,50 à 3,00	1 ^{er} sept. 2030 – 1 ^{er} déc. 2044	49,6	
Obligations provinciales canadiennes	De 2,10 à 4,00	15 févr. 2055 – 15 févr. 2065	25,2	
			100,0	102,4
30 juin 2024				
Obligations du Canada pour l'habitation	De 0,95 à 4,25	15 juin 2025 – 15 déc. 2028	22,2	
Obligations du Trésor canadien	De 3,00 à 3,25	1 ^{er} déc. 2033 – 1 ^{er} déc. 2036	55,6	
Obligations provinciales canadiennes	De 2,10 à 5,00	15 févr. 2045 – 15 févr. 2060	22,2	
			100,0	102,3

Notes annexes – suite

Pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024

(Montants en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Prêt de titres — Un Fonds peut à l'occasion prêter des titres qu'il détient en portefeuille afin de produire un revenu supplémentaire. Chaque Fonds a conclu des opérations de prêt de titres avec State Street Bank and Trust Company (SSB), qui agit en qualité d'agent de prêt de titres.

La valeur de marché totale de tous les titres prêtés dans le cadre d'opérations de prêt de titres ou de tous les titres vendus dans le cadre d'opérations de prise en pension ne peut dépasser 50 % de la valeur liquidative d'un Fonds. SSB est en droit de recevoir une rémunération provenant des revenus bruts découlant du prêt de titres d'un Fonds et assume tous les coûts directement liés aux prêts de titres ainsi que le coût de la garantie en cas de défaut de l'emprunteur. Un Fonds reçoit à l'égard des titres prêtés une garantie (sous forme d'obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou l'une des provinces du Canada, ou par le gouvernement des États-Unis ou l'une de ses agences) correspondant à au moins 105 % de la valeur de marché des titres prêtés, que le Fonds conserve pendant toute la durée du prêt. La valeur de marché des titres prêtés est déterminée chaque jour ouvrable, à la fin de la journée. Toute garantie supplémentaire demandée par le Fonds est livrée le jour ouvrable suivant.

Contrats de change à terme — Un Fonds peut avoir recours à des contrats de change à terme destinés à faciliter les opérations sur les titres libellés en devises et à réduire le risque de change. En général, le Fonds utilise des contrats de vente pour protéger ses placements contre les risques de fluctuation des taux de change, et des contrats d'achat pour contrebalancer un contrat de vente conclu antérieurement. Un contrat d'achat peut également servir à obtenir une exposition à des devises données et un contrat de vente, à contrebalancer un contrat d'achat conclu antérieurement. Ces contrats comportent un risque de marché supérieur au gain ou à la perte latent figurant dans l'état de la situation financière. Fidelity surveille la notation de chacune des contreparties avec lesquelles elle fait affaire. La notation des contreparties, établie par Moody's Investors Service, Inc. ou par S&P®, est au minimum de A à la date de l'opération. Un Fonds pourrait, sous réserve de certaines conditions minimales, devoir céder des titres ou de la trésorerie en garantie à une contrepartie. La valeur de ces titres ou de la trésorerie ne peut être inférieure à la perte latente du Fonds sur les contrats de change à terme en vigueur avec cette contrepartie. La valeur en dollars canadiens des devises pour lesquelles un Fonds a un engagement de vente ou d'achat est présentée au poste « Contrats de change à terme » de l'inventaire du portefeuille. Ce montant correspond à l'exposition totale du Fonds à la clôture de la période à chaque devise achetée ou vendue au moyen d'un contrat de change. Les fluctuations des valeurs des devises ou l'incapacité des contreparties à respecter leurs obligations aux termes des contrats pourraient donner lieu à des pertes.

Les contrats de change à terme visant l'achat et la vente de la même devise, ayant la même date de règlement et faisant intervenir le même courtier donnent lieu à une compensation. Ils sont réglés avec la contrepartie sur une base nette, et tout gain ou perte réalisé est comptabilisé à la date de règlement.

Contrats à terme normalisés — Un Fonds peut conclure des contrats à terme normalisés pour gérer son exposition aux marchés. Lors de la conclusion d'un contrat à terme normalisé, un Fonds doit déposer auprès d'une chambre de compensation, au plus tard le jour ouvrable suivant la conclusion du contrat, un montant (la marge initiale) correspondant à un pourcentage établi de la valeur nominale du contrat. Cette marge initiale peut être versée sous forme de trésorerie ou de titres et elle est transférée dans un compte distinct à la date de règlement. Des versements ultérieurs (la marge de variation) sont versés ou reçus selon les fluctuations quotidiennes de la valeur des contrats à terme normalisés. Ils sont comptabilisés au poste « Variation de la plus-value (moins-value) nette latente des dérivés » dans l'état du résultat global. Lorsqu'un contrat à terme normalisé arrive à échéance ou est dénoué, les gains ou les pertes réalisés sont comptabilisés au poste « Gain (perte) net réalisé sur les dérivés » de l'état du résultat global. Les contrats à terme normalisés comportent, à différents degrés, un risque que les pertes qui en découlent soient supérieures à la marge de variation inscrite dans l'état de la situation financière. La valeur nominale du sous-jacent de tout contrat à terme normalisé non dénoué à la clôture de la période figure au poste « Contrats à terme normalisés » de l'inventaire du portefeuille. Le montant inscrit correspond à l'exposition de chaque contrat à l'instrument sous-jacent correspondant, à la clôture de la période. Les fluctuations des valeurs des instruments sous-jacents ou l'incapacité des contreparties à respecter leurs obligations aux termes des contrats pourraient donner lieu à des pertes.

Options — Les options donnent à leur acquéreur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un titre ou un instrument financier sous-jacent donné à un prix d'exercice convenu et à une date donnée (ou sur une période donnée). Le vendeur d'une option a l'obligation d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) l'instrument concerné au prix d'exercice convenu, ou de régler en trésorerie un dérivé sous-jacent, si le détenteur de l'option exerce l'option à l'échéance ou avant cette date. Un Fonds peut avoir recours à des options de gré à gré afin de réduire son exposition aux risques de placement éventuels.

Lors de la conclusion d'une option, un Fonds verse ou reçoit une prime. Les primes versées à l'achat d'options sont comptabilisées dans le coût des placements, tandis que les primes reçues à la vente d'options sont enregistrées en tant que passif puis ramenées à la juste valeur dans l'état de la situation financière. Pour certaines options achetées ou vendues, la prime est versée ou reçue à une date future. Lors de l'exercice d'une option, le coût ou le produit découlant de l'achat ou de la vente de l'instrument sous-jacent est ajusté pour tenir compte du montant de la prime. Lors du dénouement d'une option, un Fonds peut réaliser un gain ou subir une perte selon que le produit ou le montant versé au dénouement de l'opération de vente est supérieur ou inférieur à la prime reçue ou versée. Lorsqu'une option expire, le montant du gain ou de la perte correspond au montant de la prime reçue ou versée, selon le cas. Les gains (pertes) nets réalisés et latents découlant des options achetées et vendues figurent aux postes « Gain (perte) net réalisé sur les dérivés » et « Variation de la plus-value (moins-value) nette latente des dérivés » de l'état du résultat global. Un Fonds pourrait, sous réserve de certaines conditions minimales, devoir céder des titres ou de la trésorerie en garantie à une contrepartie. La valeur de ces titres ou de la trésorerie ne peut être inférieure à la perte latente du Fonds sur les options en vigueur avec cette contrepartie.

Les options non dénouées à la clôture de la période sont incluses, selon le cas, au poste « Options achetées », au poste « Swaptions achetées », au poste « Options vendues » ou au poste « Swaptions vendues » de l'inventaire du portefeuille.

Swaps — Un Fonds peut conclure des swaps pour gérer son exposition au risque de taux d'intérêt ou au risque de crédit. Un swap est un contrat entre deux parties visant l'échange, à intervalles périodiques, de flux de trésorerie dont le montant est calculé en fonction d'un montant notionnel. Un swap de gré à gré bilatéral est une opération entre un Fonds et un courtier visant l'échange de flux de trésorerie entre les deux parties sur la durée du swap. Un swap faisant l'objet d'une compensation centralisée est une opération entre un Fonds et un courtier et dont la compensation est ensuite effectuée par un commissionnaire sur les marchés à terme par le biais d'une chambre de compensation. Une fois la compensation effectuée, la chambre de compensation devient la contrepartie centrale avec laquelle un Fonds échange des flux de trésorerie sur la durée de l'opération, comme pour les contrats à terme normalisés.

Les swaps de gré à gré bilatéraux sont évalués quotidiennement à la valeur de marché, et les variations de valeur sont comptabilisées au poste « Swaps de gré à gré bilatéraux, à la valeur » dans l'état de la situation financière. Les primes versées ou reçues à la conclusion d'un swap de gré à gré bilatéral, destinées à combler l'écart entre les modalités du swap et les conditions de marché en vigueur (par exemple, les écarts de crédit, les taux d'intérêt ou d'autres facteurs), sont comptabilisées progressivement au titre des gains (pertes) réalisés sur la

Notes annexes – suite

Pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024

(Montants en milliers de dollars, sauf indication contraire)

durée du swap au poste « Plus-value (moins-value) nette latente » de l'état de la situation financière. Toute prime versée ou reçue à la conclusion d'un swap qui n'a pas été amortie figure dans l'inventaire du portefeuille. Un Fonds pourrait, sous réserve de certaines conditions minimales, devoir céder des titres ou de la trésorerie en garantie à une contrepartie. La valeur de ces titres ou de la trésorerie ne peut être inférieure à la perte latente du Fonds sur les swaps de gré à gré bilatéraux en vigueur avec cette contrepartie.

Les swaps faisant l'objet d'une compensation centralisée exigent d'un Fonds qu'il dépose un montant en trésorerie ou des titres (la marge initiale) auprès du commissionnaire sur les marchés à terme, à la demande et au bénéfice de la chambre de compensation. Les swaps faisant l'objet d'une compensation centralisée sont évalués quotidiennement à la valeur de marché. Des versements ultérieurs (la marge de variation) sont versés ou reçus selon les fluctuations quotidiennes de la valeur des swaps et sont comptabilisés en tant que plus-value (moins-value) latente. Ces versements quotidiens, le cas échéant, sont inclus dans les montants à recevoir ou à payer au titre de la marge de variation liée aux dérivés dans l'état de la situation financière. Les primes liées aux swaps faisant l'objet d'une compensation centralisée sont comptabilisées chaque période sur la durée du swap à titre de marge de variation quotidienne et sont incluses au poste « Plus-value (moins-value) latente » de l'état de la situation financière. Au dénouement ou à l'échéance du swap, les primes sont comptabilisées en tant que gain (perte) réalisé.

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats visant l'échange de flux de trésorerie dont le montant est calculé en fonction d'un montant notionnel. Ils portent, par exemple, sur l'échange de versements dont le montant est calculé selon un taux d'intérêt fixe contre des versements dont le montant est calculé selon un taux d'intérêt variable. Les paiements périodiques reçus ou versés sont inscrits au poste « Gain (perte) net réalisé sur les dérivés » de l'état du résultat global. Le principal risque associé aux swaps de taux d'intérêt réside dans la possibilité qu'une variation défavorable des taux d'intérêt ait une incidence négative sur un Fonds.

Les swaps sur défaillance de crédit visent le versement d'une prime à taux fixe en échange d'une protection contre la perte de valeur d'un instrument de créance sous-jacent dans le cas d'un événement de crédit déterminé (par exemple, un défaut de paiement ou une faillite). Aux termes d'un swap sur défaillance de crédit, la partie agissant à titre de « garant » reçoit des versements périodiques calculés selon un pourcentage fixe d'un montant notionnel. En échange, elle convient d'acheter l'instrument sous-jacent à sa valeur nominale dans le cas où surviendrait un événement de crédit avant l'échéance du swap. Il peut arriver qu'un Fonds conclue des swaps sur défaillance de crédit pour lesquels le Fonds ou sa contrepartie agit à titre de garant. À ce titre, le Fonds s'expose au risque de marché et au risque de crédit associés à l'instrument sous-jacent, y compris le risque de liquidité et le risque de perte de valeur. Les primes reçues ou versées sont inscrites au poste « Gain (perte) net réalisé sur les dérivés » de l'état du résultat global.

Des gains ou des pertes sont réalisés au dénouement des swaps. Les risques peuvent être supérieurs aux montants comptabilisés dans l'état de la situation financière. Ces risques comprennent les fluctuations du rendement des instruments sous-jacents, l'incapacité des contreparties à respecter les modalités des contrats et une possible insuffisance de liquidité des swaps. Les swaps non dénoués à la clôture de la période figurent au poste « Swaps » de l'inventaire du portefeuille.

Opérations sur titres à livraison différée et sur titres négociés sous forme de promesse — Un Fonds peut acheter ou vendre des titres à livraison différée ou des titres négociés sous forme de promesse. Le paiement ou la livraison de ces titres peut avoir lieu après la période de règlement habituelle. Le prix des titres sous-jacents et la date à laquelle ils seront livrés et réglés sont établis au moment où l'opération est négociée. Dans le cas d'une vente de titres à livraison différée, tant que les titres n'ont pas été livrés, le contrat est évalué quotidiennement à la valeur de marché, et des titres équivalents sont conservés aux fins de l'opération. Les titres à livraison différée ou négociés sous forme de promesse dont le règlement n'a pas encore eu lieu sont identifiés comme tels dans l'inventaire du portefeuille. Le Fonds peut recevoir une compensation pour intérêts abandonnés dans le cadre de l'achat de titres à livraison différée ou de titres négociés sous forme de promesse. Un Fonds comptabilise de façon distincte les titres visés par des engagements d'achat pour une valeur au moins égale au montant de l'engagement. Les montants à verser et à recevoir à l'égard des titres à livraison différée ayant le même taux d'intérêt et la même date de règlement, et qui sont négociés par un même courtier, font l'objet d'une compensation. Les titres à livraison différée ou les titres négociés sous forme de promesse qui ont été négociés auprès de courtiers différents sont inscrits à titre de montants à payer ou de montants à recevoir au poste « Livraison différée » de l'état de la situation financière. Les variations de la valeur des titres sous-jacents, l'incapacité des contreparties à respecter leurs obligations aux termes des contrats, l'incapacité de l'émetteur à émettre les titres pour des raisons politiques ou économiques ou d'autres facteurs peuvent entraîner des pertes.

Sociétés d'acquisition à vocation spécifique — Les Fonds peuvent investir dans des actions, des bons de souscription ou d'autres titres de sociétés d'acquisition à vocation spécifique (SAVS) ou d'entités ad hoc similaires. Une SAVS est une société ouverte qui lève des capitaux par l'intermédiaire d'un premier appel public à l'épargne (PAPE) afin d'acquérir des actions d'une ou de plusieurs sociétés existantes par l'entremise de fusions, de regroupements d'entreprises, d'acquisitions ou d'autres opérations similaires dans un délai déterminé.

Placement privé dans une société ouverte — Les Fonds peuvent acquérir des actions d'un émetteur par l'intermédiaire d'un placement privé dans une société ouverte (PPSO), notamment sous forme de promesses d'achat de titres. Un PPSO comporte généralement l'achat d'un titre directement auprès d'une société ouverte dans le cadre d'une opération de placement privé. Les titres achetés de cette manière sont sujets à des restrictions à la bourse et sont considérés comme illiquides jusqu'à ce qu'une déclaration d'inscription relative à la revente ne soit déposée et en vigueur. À la fin de la période, certains Fonds avaient négocié des titres sous forme de promesse par l'intermédiaire de PPSO avec des SAVS. Ces engagements sont conditionnels à l'acquisition par les SAVS des titres des sociétés qu'elles ciblent. La plus-value (moins-value) latente de ces engagements est présentée séparément au poste « Plus-value (moins-value) latente des engagements non provisionnés » de l'état de la situation financière et au poste « Variation de la plus-value (moins-value) nette latente des engagements non provisionnés » de l'état du résultat global.

Titres négociés sous la forme « To-Be-Announced » (TBA) — Les opérations sur titres TBA consistent en un engagement à acheter ou à vendre des titres adossés à des créances hypothécaires américains. Dans le cadre des opérations sur titres TBA, le titre qui sera livré n'est pas précisé, et seule une approximation du montant du capital est fournie. Les titres livrés doivent toutefois respecter les critères définis par le secteur concernant notamment l'émetteur, le taux et l'encours du capital du portefeuille de titres de prêts hypothécaires sous-jacents. Un Fonds effectue des opérations sur titres TBA avec l'intention de prendre possession des titres adossés à des créances hypothécaires sous-jacents ou de les livrer. L'achat et la vente de titres TBA comportent les mêmes risques que ceux associés aux opérations sur titres à livraison différée ou sur titres négociés sous forme de promesse. Les titres TBA faisant l'objet d'un engagement de vente à la clôture de la période sont inscrits au poste « Engagements de vente TBA » à la fin de l'inventaire du portefeuille. Le produit découlant de ces engagements et la valeur de ceux-ci figurent dans l'état de la situation financière.

Évaluation des séries — L'actif net attribuable aux porteurs de titres est calculé pour chacune des séries de titres d'un Fonds. L'actif net attribuable aux porteurs de titres d'une série correspond à la quote-part de cette série dans l'actif et le passif communs à toutes les séries du Fonds, à laquelle s'ajoutent l'actif et le passif du Fonds attribuables uniquement à cette

Notes annexes – suite

Pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024

(Montants en milliers de dollars, sauf indication contraire)

série. Les charges directement attribuables à une série lui sont imputées. La quote-part des revenus de placement et des charges d'exploitation attribuable à une série est fonction de la quote-part de cette série dans l'actif net attribuable aux porteurs de titres, exception faite des éléments pouvant être attribués expressément à une ou à plusieurs séries.

Actif net par titre lié aux activités — L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités, par titre figurant dans l'état du résultat global correspond à l'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités attribuable à chaque série d'un Fonds, divisée par le nombre moyen pondéré de titres en circulation du Fonds au cours de la période.

Tableaux des flux de trésorerie — Un Fonds établit le montant net des opérations sur ses placements à court terme et inscrit uniquement leur incidence nette sur les flux de trésorerie au poste « Achat de placements et de dérivés » ou au poste « Produit de la vente et produit à l'échéance des placements et des dérivés », selon le cas, lors de la préparation des tableaux des flux de trésorerie. Conformément aux normes IFRS de comptabilité, les tableaux des flux de trésorerie d'un Fonds excluent les opérations non monétaires découlant de ses activités d'exploitation ou de financement.

Transition à IFRS 18 – États financiers : Présentation et informations à fournir (IFRS 18) — En avril 2024, une nouvelle norme IFRS de comptabilité a été publiée. Il s'agit de IFRS 18, qui s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027 et remplace IAS 1 *Présentation des états financiers* (IAS 1). IFRS 18 vise à améliorer la qualité et la comparabilité des informations financières en introduisant de nouvelles catégories et de nouveaux sous-totaux requis dans l'état du résultat global ainsi que des directives plus précises sur le regroupement des informations. Le gestionnaire évalue présentement l'incidence de ces nouvelles exigences.

4. Frais et autres opérations avec des parties liées

Frais de gestion et de conseil — Fidelity agit à titre de gestionnaire des Fonds. Fidelity fait partie d'un vaste groupe de sociétés collectivement appelées « Fidelity Investments ». En contrepartie de ses services et du détachement de personnel de direction clé, les Fonds versent à Fidelity des frais de gestion mensuels qui sont fonction de la valeur liquidative de chaque série et qui sont calculés quotidiennement et versés mensuellement. Pour éviter une double facturation des frais, les titres des séries O et PWS des fonds sous-jacents gérés par Fidelity sont exempts de frais de gestion. Lorsqu'un Fonds investit dans un fonds sous-jacent géré par Fidelity dont les séries (autres que les séries O et PWS) sont assujetties à des frais de gestion, Fidelity effectuera des ajustements afin qu'il n'y ait pas de double facturation de ces frais.

Par ailleurs, aucuns frais de gestion ne sont imputés aux titres des séries O et PWS puisque les porteurs de titres paient directement des frais de gestion négociés.

Fidelity peut accorder à certains porteurs de titres un rabais sur les frais de gestion ou sur les charges d'un Fonds en réduisant les frais de gestion qu'elle facture au Fonds ou en réduisant le montant de certaines charges facturé au Fonds, cette réduction devant être remise par le Fonds aux porteurs de titres à titre de distribution. Ces distributions sont présentées au poste « Réduction des frais de gestion » dans l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de titres.

Frais d'administration — Fidelity facture aux Fonds des frais d'administration à taux fixe relativement à certaines charges variables et administratives, y compris le détachement de personnel administratif clé. En contrepartie, Fidelity s'acquitte de toutes les charges d'exploitation des Fonds, à l'exception de certains coûts spécifiques, notamment les frais et les charges liés au Comité d'examen indépendant, les taxes, les commissions de courtage et les charges d'intérêts. Les frais d'administration s'ajoutent aux frais de gestion et sont fonction de la valeur liquidative de chaque série; ils sont calculés quotidiennement et payables mensuellement. Pour éviter une double facturation des frais, les titres des séries O, PWS et INV des fonds sous-jacents gérés par Fidelity sont exempts de frais d'administration.

Frais du Comité d'examen indépendant — Conformément au Règlement 81-107, le Comité d'examen indépendant (CEI) examine toutes les questions de conflit d'intérêts qui lui sont soumises par le gestionnaire et formule des recommandations ou approuve les mesures qui sont prises, selon le cas, de sorte à servir le meilleur intérêt des Fonds. Le CEI se compose à l'heure actuelle de quatre membres, tous indépendants de Fidelity et de ses sociétés affiliées. La rémunération des membres du CEI se compose d'une provision d'honoraires annuelle et de jetons de présence. Les membres sont remboursés pour les frais qu'ils engagent dans l'exercice de leurs fonctions auprès du CEI. Ces coûts sont répartis entre les Fonds, selon leur quote-part de l'actif.

Taxe de vente — Certaines provinces ont harmonisé leur taxe de vente provinciale (TVP) avec la taxe fédérale sur les produits et services (TPS). La taxe de vente harmonisée (TVH) correspond au taux de 5 % de la TPS combiné à celui de la TVP des provinces concernées. La TPS/TVH à verser ou à recevoir est calculée selon le lieu de résidence des porteurs de titres et la valeur de leur participation dans un Fonds à une date donnée, et non en fonction du territoire dont relève un Fonds. Le taux effectif de TPS/TVH applicable à chaque série d'un Fonds est fonction de la répartition des placements des porteurs de titres entre les provinces. Il est calculé selon le taux de TVH ou, si la province concernée n'applique pas la TVH, selon le taux de TPS. Tous les montants sont inscrits au poste « Taxe de vente » de l'état du résultat global.

Autres charges — Les autres charges d'exploitation sont des coûts attribuables à un Fonds qui ne sont pas autrement couverts par les frais de gestion ou par les frais d'administration à taux fixe, comme il est indiqué dans le prospectus simplifié de chaque Fonds, et qui ne sont pas présentés séparément dans l'état du résultat global. Chaque série d'un Fonds, à l'exception des séries O, PWS et INV, s'acquitte de la quote-part des coûts communs liés au Fonds qui lui revient ainsi que des coûts qui lui sont propres. Les séries O, PWS et INV d'un Fonds sont responsables de la quote-part de certains frais du Fonds, comme il est mentionné dans le prospectus simplifié du Fonds.

Charges abandonnées — Fidelity peut, à son gré, absorber ou abandonner certaines charges, et peut mettre fin à ces absorptions ou à ces renonciations sans préavis. Ces renonciations sont présentées au poste « Charges abandonnées » de l'état du résultat global.

Commissions et autres coûts liés au portefeuille — Les commissions et autres coûts liés au portefeuille sont présentés dans l'état du résultat global, déduction faite des remboursements des courtiers qui ont remboursé une partie de leurs commissions.

Notes annexes – suite

Pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024

(Montants en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Il peut arriver qu'une partie des commissions soit versée pour des services de recherche. Les montants versés pour les services de recherche fournis aux Fonds par les maisons de courtage sont des estimations faites par Fidelity. Fidelity a établi des procédures qui l'aident à déterminer, de bonne foi, si la valeur des biens et des services de recherche et le montant des commissions de courtage payées sont adéquats au regard du bénéfice raisonnable que les Fonds ont pu en tirer.

Par ailleurs, une partie des transactions d'un Fonds peut être confiée à des sociétés de courtage affiliées à Fidelity Investments dans la mesure où elle s'est assurée que les compétences de ces sociétés affiliées en matière d'exécution d'opérations et leurs honoraires pour ces services correspondent aux compétences et aux honoraires de sociétés de courtage admissibles non affiliées.

5. Impôt et distributions

L'année d'imposition de chaque Fonds prend fin en décembre. Pour chaque année d'imposition, chaque Fonds entend déclarer et verser aux porteurs de titres un montant de revenu de placement net et un montant de gains en capital nets réalisés suffisants, de façon à ne pas être assujéti à l'impôt sur le résultat, à l'exception de l'impôt minimum de remplacement, le cas échéant. Une fiducie à participation unitaire non exonérée peut être assujéti à l'impôt minimum de remplacement si elle conserve les gains en capital et si elle porte en diminution de ces gains des charges, des pertes ou des crédits d'impôt pour dividendes, ou si elle conserve le revenu de dividendes aux fins d'un crédit d'impôt pour dividendes à la clôture de l'année d'imposition du Fonds. Chaque Fonds ne comptabilise donc aucun impôt sur le résultat en vertu d'IAS 12 *Impôts sur le résultat* (IAS 12) et, de ce fait, ne comptabilise pas non plus de produit d'impôt différé lié aux reports en avant de pertes fiscales ou aux autres différences temporaires imposables. Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment pour réduire les gains en capital réalisés futurs. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées sur une durée maximale de 20 années d'imposition pour réduire le revenu imposable futur.

Des retenues d'impôts étrangers sur le revenu de placement sont imposées par certains pays, et sont estimées en fonction des règles fiscales et des taux d'imposition en vigueur dans les marchés étrangers en question. Les revenus de placement sont présentés avant déduction des impôts étrangers prélevés à la source. La comptabilisation des retenues d'impôts étrangers est liée à la comptabilisation des revenus de placement correspondants. Ces retenues figurent au poste « Retenues d'impôts étrangers » de l'état du résultat global et au poste « Autres montants et charges à payer » de l'état de la situation financière. Certains pays appliquent des retenues d'impôts sur les gains en capital provenant des placements. Ces retenues d'impôts sont portées en déduction de la valeur du titre concerné et incluses dans les autres montants et charges à payer. Les impôts payés au titre des gains réalisés à la vente de titres et les impôts à payer au titre des gains latents associés aux titres assujétis à des retenues d'impôts figurent respectivement au poste « Retenues d'impôts étrangers » et au poste « Variation de la plus-value (moins-value) nette latente des placements » de l'état du résultat global.

Les distributions sont imposables entre les mains des porteurs de titres. La nature des distributions à des fins fiscales est établie à la clôture de l'année d'imposition. Aux termes de la déclaration de fiducie, le fiduciaire peut inscrire à l'actif toute distribution sans augmentation du nombre de titres en circulation. Les distributions, le cas échéant, sont déclarées séparément pour chacune des séries.

6. Gestion du risque lié au capital

Les titres émis et en circulation constituent le capital d'un Fonds. Le capital de chaque série d'un Fonds est divisé en un nombre illimité de titres de valeur égale, sans valeur nominale. Tous les titres d'une série d'un Fonds ont égalité de rang pour ce qui est des distributions. Les distributions notionnelles (autres qu'en trésorerie) sont réinvesties dans des parts additionnelles, qui sont immédiatement regroupées de sorte que le nombre de parts en circulation après les distributions est égal à celui avant les distributions et que la valeur liquidative par part reste la même. Ces distributions augmentent le prix de base rajusté pour le porteur de titres. Chaque porteur de titres d'un Fonds a un droit de vote par tranche de un dollar détenue dans les titres de ce Fonds. Les fractions de titres donnent des droits de vote au prorata de leur valeur. Un Fonds n'est généralement assujéti à aucune restriction ou exigence particulière en matière de capital pour ce qui est des souscriptions et des rachats de titres, exception faite des exigences de souscription minimales. Toutefois, Fidelity peut, en de rares occasions, suspendre temporairement le droit des porteurs de titres de demander le rachat de leurs titres, reportant ainsi le versement du produit de la vente. Les variations attribuables aux porteurs de titres sont présentées dans l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de titres de chaque Fonds. Conformément aux objectifs et aux politiques de gestion du risque, Fidelity vise à investir les sommes reçues à la souscription dans des titres appropriés, tout en maintenant une liquidité adéquate lui permettant de répondre aux demandes de rachat. Pour ce faire, chaque Fonds investit la majeure partie de son actif dans des titres pouvant être cédés facilement; il peut également emprunter jusqu'à concurrence de 5 % de sa valeur liquidative.

7. Risques liés aux instruments financiers

Les activités d'un Fonds l'exposent à différents risques liés aux instruments financiers : le risque de crédit, le risque de concentration, le risque de liquidité, l'autre risque de prix, le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque lié aux marchés émergents. Fidelity vise à réduire l'incidence défavorable que ces risques pourraient avoir sur la performance en ayant recours à des conseillers en valeurs professionnels et expérimentés, en surveillant quotidiennement les positions et les événements de marché et en diversifiant le portefeuille de placements tout en respectant le mandat de placement. Des instruments financiers dérivés peuvent être utilisés pour réduire certains risques.

Le risque du portefeuille est surveillé quotidiennement et revu mensuellement par le groupe responsable de la conformité des placements. Par ailleurs, chaque Fonds fait l'objet d'une revue trimestrielle formelle. Le groupe responsable de la conformité des placements, les gestionnaires de portefeuille et les analystes principaux participent à une revue trimestrielle du portefeuille. Dans chaque stratégie, les portefeuilles sont comparés les uns aux autres, d'une part, et à leur indice de référence respectif, d'autre part. Les pondérations sectorielles et la répartition des titres sont analysées.

Risque de crédit — Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations ou à l'un de ses engagements envers un Fonds. Le risque de crédit propre à un Fonds, lorsqu'il est question d'un passif financier, et le risque de crédit propre à une contrepartie, qu'ils soient directs ou indirects, sont pris en compte, le cas échéant, pour établir la juste valeur des actifs et passifs financiers. La valeur comptable des placements et des autres actifs représente l'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture de chacune des périodes.

Un Fonds évalue le risque de crédit et les pertes de crédit attendues à l'aide de la probabilité de défaillance, de l'exposition en cas de défaillance et de la perte en cas de défaillance. Pour déterminer s'il existe une perte de crédit attendue, la direction tient compte de l'analyse historique et des informations prospectives. La direction a établi que tout paiement contractuel en

Notes annexes – suite

Pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024

(Montants en milliers de dollars, sauf indication contraire)

souffrance depuis plus de 30 jours ou dont la contrepartie a une solvabilité faible représente une augmentation significative du risque de crédit. Tout paiement contractuel en souffrance depuis plus de 90 jours est considéré comme déprécié. Aux 30 juin 2025 et 2024, tous les montants à recevoir pour les placements vendus, toute la trésorerie et tous les dépôts à court terme étaient détenus auprès de contreparties jouissant d'une notation élevée. La direction pense que la probabilité de défaillance de ces instruments est presque nulle, car la capacité des contreparties à s'acquitter de leurs obligations contractuelles à court terme est élevée. En conséquence, aucune provision pour perte de crédit attendue sur 12 mois n'a été comptabilisée, car la perte de valeur serait négligeable.

Un placement dans des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales ou dans des titres à revenu fixe et à rendement élevé du secteur immobilier, de moindre qualité, est généralement plus risqué qu'un placement dans des titres de qualité. Tout changement dans la perception du marché à l'égard des émetteurs de ces titres, de la solvabilité des emprunteurs sous-jacents ou des actifs servant de garantie pourrait être défavorable à la valeur de ces titres. Il est possible que les prêts sous-jacents ne soient pas intégralement remboursés, ce qui aurait comme conséquence que les porteurs de titres adossés à des créances hypothécaires ne le soient pas non plus. Un Fonds peut à l'occasion investir dans des titres moins liquides. Un placement dans le Fonds deviendrait alors plus risqué qu'un placement dans un Fonds plus diversifié ou dont le portefeuille est plus liquide.

Des opérations de prise en pension garanties peuvent entraîner un risque de crédit dans l'éventualité où la contrepartie serait dans l'incapacité de respecter ses engagements contractuels. Pour gérer ce risque, Fidelity obtient des titres sous-jacents en garantie et recourt à des contreparties jugées solvables selon un examen indépendant.

Le risque de crédit associé aux dérivés est fonction du gain latent d'un Fonds sur les engagements contractuels de la contrepartie à la date de présentation de l'information financière. Un Fonds limite son risque de perte de crédit associé aux dérivés en limitant son exposition aux contreparties et en ne concluant des transactions qu'avec des contreparties ayant la notation minimale exigée en vertu des règlements en valeurs mobilières et répondant à d'autres critères financiers et non financiers préétablis.

Risque de concentration — Un Fonds peut être exposé à des risques, qu'ils soient directs ou indirects, en fonction des niveaux de concentration de ses instruments financiers dans divers secteurs, régions, catégories d'actifs et types de capitalisations boursières, selon le cas. Fidelity analyse et surveille régulièrement ces risques de concentration.

Risque de liquidité — Le risque de liquidité s'entend du risque qu'un Fonds ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements à temps ou à un prix raisonnable. Un Fonds est exposé à des demandes quotidiennes de rachat en trésorerie de ses titres rachetables. Les titres rachetables sont rachetés à la demande du porteur au montant de la valeur liquidative par titre d'un Fonds au moment du rachat. Un Fonds peut être exposé indirectement au risque de liquidité par ses placements.

Il peut à l'occasion investir dans des titres qui ne sont pas négociés sur un marché actif ou qui ne sont pas liquides. Les placements privés et les titres soumis à restrictions détenus sont présentés, le cas échéant, dans l'inventaire du portefeuille.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières, les fonds de placement doivent maintenir au moins 90 % de leur actif dans des placements liquides qui sont négociés sur un marché actif et qui peuvent être cédés facilement. Par ailleurs, un Fonds vise à maintenir une position en trésorerie et en placements à court terme suffisante pour maintenir une liquidité adéquate, et a la possibilité d'emprunter au dépositaire jusqu'à concurrence de 5 % de sa valeur liquidative aux fins du financement des rachats. La liquidité du Fonds est surveillée quotidiennement.

À la date de clôture de chacune des périodes, les Fonds n'avaient aucun passif financier dont l'échéance était supérieure à 3 mois.

Autre risque de prix — L'autre risque de prix s'entend du risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en fonction des variations des cours du marché (autres que celles causées par le risque de taux d'intérêt ou le risque de change lié aux instruments monétaires), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un titre en particulier ou à son émetteur, ou par d'autres facteurs touchant tous les instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Tous les instruments financiers comportent un risque de perte de capital. Ce risque est réduit au moyen d'une sélection minutieuse des titres et des autres instruments financiers qui respecte la stratégie de placement. Le risque maximum associé aux instruments financiers correspond à la juste valeur de ceux-ci, sauf en ce qui concerne les options vendues et les contrats à terme normalisés, dont les pertes peuvent être illimitées. Les placements et les dérivés sont assujettis à l'autre risque de prix découlant des incertitudes entourant les prix futurs de ces instruments.

Le coefficient bêta peut être utilisé pour établir l'incidence de l'exposition d'un Fonds à l'autre risque de prix, qu'il soit direct ou indirect. Le coefficient bêta, mesure de la volatilité d'un titre ou d'un portefeuille par rapport à celle du marché dans son ensemble, est tiré d'une comparaison des rendements de l'indice de référence et du Fonds sur une période de 36 mois. De ce fait, le coefficient bêta inclut les incidences déjà prises en compte dans l'évaluation du risque de taux d'intérêt et du risque de change. Un bêta de 1 signifie que la variation du cours d'un titre suivra celle du marché. Un bêta inférieur à 1 signifie que le titre est moins volatil que le marché. Un bêta supérieur à 1 signifie que le titre est plus volatil que le marché. À titre d'illustration, un titre dont le bêta est de 1,2 devrait, en théorie, être plus volatil de 20 % par rapport au marché. Le coefficient bêta n'est pas nécessairement représentatif du coefficient bêta futur.

Risque de taux d'intérêt — Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers portant intérêt qui sont détenus, directement ou indirectement, dans le portefeuille de placements, notamment les obligations. Un Fonds est exposé au risque que la juste valeur des instruments financiers portant intérêt ou leurs flux de trésorerie futurs fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché. La trésorerie excédentaire peut être investie dans des placements à court terme aux taux d'intérêt du marché.

La stratégie de placement en titres à revenu fixe pour un Fonds exposé à des obligations de qualité est fondée sur une analyse quantitative indépendante des caractéristiques de risque et de rendement des indices de référence et du portefeuille, et sur une analyse précise de toutes les expositions actives par rapport à l'indice de référence pertinent. L'anticipation des taux d'intérêt n'est pas une composante importante de cette stratégie.

Les titres à rendement élevé, notamment des titres appelés obligations à rendement élevé, titres de créance à taux variable, prêts à taux variable, titres de créance garantis de premier rang, titres convertibles, titres adossés à des créances hypothécaires commerciales à rendement élevé ainsi que certains titres à revenu fixe émis par des sociétés et des gouvernements établis dans des pays émergents peuvent, selon le taux d'intérêt, la durée à l'échéance ou d'autres facteurs, être plus ou moins sensibles aux variations des taux d'intérêt du marché. Toutefois, la volatilité associée à ces titres à rendement élevé ne découle pas du risque de taux d'intérêt. En fait, le risque de taux d'intérêt associé à ces titres est généralement inférieur à celui des obligations de qualité, dont le taux d'intérêt ou le rendement est généralement inférieur. Les titres à rendement élevé sont généralement émis par des sociétés dont la notation est inférieure

Notes annexes – suite

Pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024

(Montants en milliers de dollars, sauf indication contraire)

à celle des émetteurs d'obligations de qualité. Ils comportent donc un risque de défaillance supérieur à celui des obligations de qualité et offrent des coupons plus élevés afin de rémunérer les investisseurs pour ce risque accru.

Risque de change – Le risque de change découle des instruments financiers libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle d'un Fonds. Un Fonds est exposé au risque, direct ou indirect, que la valeur des instruments financiers fluctue du fait de variations des taux de change. Les instruments financiers non monétaires, comme les instruments de capitaux propres ou les contrats de change à terme visant des éléments non monétaires, ne donnent pas lieu à un risque de change. L'exposition au risque de change découlant des actifs et passifs non monétaires est considérée comme une composante de l'autre risque de prix et non du risque de change. La direction surveille le risque lié à tous les actifs et passifs financiers libellés en devises et peut conclure des contrats de change à terme pour réduire l'exposition d'un Fonds aux variations des taux de change (telles que les variations du dollar américain, de l'euro et du yen). En règle générale, les contrats à terme de gré à gré utilisés pour se prémunir contre les variations des taux de change n'éliminent pas entièrement l'effet de ces variations. Lorsque le marché est soumis à des contraintes ou à des volatilités extrêmes, un Fonds pourrait ne pas être en mesure de prévenir les pertes découlant de son exposition à des devises.

Risque lié aux marchés émergents – Un Fonds qui détient directement ou indirectement des titres de pays où les marchés des capitaux sont limités ou en développement peut être exposé à un risque supérieur que s'il détenait des titres des marchés développés, étant donné que les cours peuvent être volatils du fait de changements d'ordre politique, social ou économique.

8. Placements dans des entités structurées

Les placements d'un Fonds dans tout fonds sous-jacent géré par Fidelity représentent une participation dans une entité structurée. Une entité structurée est une entité conçue de sorte que le contrôle de l'entité ne dépend pas des droits de vote ou d'autres droits similaires. En effet, les droits de vote se rapportent uniquement aux tâches administratives, et les activités pertinentes sont exécutées par voie d'ententes contractuelles conclues entre un Fonds, le gestionnaire et le conseiller en valeurs.

Un fonds sous-jacent géré par Fidelity est financé par l'émission de titres de fiducie rachetables et a pour objet d'investir son actif net afin de réaliser une appréciation du capital et/ou un revenu de placement au bénéfice de ses porteurs de titres.

Un Fonds n'exerce ni contrôle ni influence notable sur ces entités structurées, au sens défini par IFRS 10 et IAS 28, du fait de son incapacité à exercer ses droits de vote et à orienter les décisions financières et opérationnelles des fonds sous-jacents ou à y participer.

Le risque de perte maximum lié à un placement dans une entité structurée correspond à la juste valeur et à la valeur comptable du placement figurant au poste « Placements à la juste valeur par le biais du résultat net » de l'état de la situation financière. Il n'existe pas de différence entre le risque de perte maximum et la valeur comptable des actifs et passifs d'un fonds sous-jacent géré par Fidelity associé à un Fonds. D'autres risques sont associés à ces placements. Voir la note 7 pour de plus amples informations.

Dans le cours normal des activités destinées à lui permettre d'atteindre son objectif de placement, un Fonds peut, de temps à autre, souscrire des titres supplémentaires ou demander le rachat de titres d'un fonds sous-jacent géré par Fidelity. Toutefois, un Fonds n'a ni l'obligation ni l'intention d'apporter son soutien financier. Un Fonds peut également recevoir des distributions de revenu et/ou de gains en capital provenant de ses placements, comme indiqué à la note 3.

Les FNB peuvent également être considérés comme des entités structurées non consolidées. La valeur comptable et l'exposition maximale aux pertes de tels placements dans des FNB correspondent à la juste valeur de ceux-ci, qui figure dans l'état de la situation financière. La variation de la juste valeur de ces placements dans les FNB est inscrite au poste « Variation de la plus-value (moins-value) nette latente des placements » de l'état du résultat global. Toute participation d'au moins 1 % dans des FNB gérés à l'externe est expliquée dans les notes propres à chaque Fonds.

Les titres adossés à des créances hypothécaires ou les titres adossés à des actifs sont également considérés comme des entités structurées non consolidées. Les titres adossés à des créances hypothécaires sont issus du regroupement de divers types d'hypothèques, tandis que les titres adossés à des actifs sont issus du regroupement d'actifs tels que des prêts automobiles, des créances sur cartes de crédit ou des prêts étudiants. Un droit sur les flux de trésorerie futurs (les intérêts et le capital) est ensuite vendu sous la forme d'un titre de créance ou d'un titre de capital, qui peut être détenu par un Fonds. Un Fonds comptabilise ces investissements à la juste valeur. La juste valeur de ces titres, présentée dans l'inventaire du portefeuille, représente le risque de perte maximal à la date des états financiers.

9. Ententes avec le courtier principal

Le gestionnaire a nommé des courtiers principaux, dont Scotia Capitaux Inc. et Morgan Stanley & Co. LLC, lesquels peuvent détenir des actifs pour le compte de certains Fonds, dans la mesure où ceux-ci sont susceptibles d'effectuer des ventes à découvert. Les courtiers principaux offrent aux Fonds des services de courtage, dont l'exécution et le règlement d'opérations, les opérations de garde, les prêts de titres et les prêts sur marge. Ces services sont liés aux stratégies de vente à découvert des Fonds. L'utilisation d'un compte de courtier principal peut davantage atténuer la séparation des actifs des Fonds que les opérations de garde conventionnelles. En conséquence, les actifs des Fonds peuvent être gelés ou non disponibles pour un retrait ou une opération postérieure pour une longue période, dans l'éventualité où le courtier principal éprouverait des difficultés financières. Dans ce cas, les Fonds peuvent subir des pertes en raison d'un manque d'actifs dans le compte du courtier principal pour payer leurs créanciers et faire face aux mouvements défavorables du marché alors que leurs titres ne peuvent être négociés.

10. Effet de levier

Certains Fonds peuvent effectuer des opérations de levier remboursables à vue. L'effet de levier se produit lorsqu'un Fonds emprunte de l'argent ou des titres, ou utilise des dérivés, pour réaliser des placements qu'il n'aurait pu effectuer autrement. L'exposition globale du Fonds à l'effet de levier correspond à la somme des éléments suivants : i) la valeur de marché des positions vendeur; ii) le montant en trésorerie emprunté aux fins de placement; et iii) la valeur notionnelle des positions en dérivés, compte non tenu des instruments dérivés utilisés à des fins de couverture. Cette exposition ne doit pas excéder 300 % de la valeur liquidative du Fonds.

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints de chacun des Fonds ont été préparés par Fidelity Investments Canada s.r.i. (Fidelity), à titre de gestionnaire des Fonds. Fidelity est responsable des informations et des déclarations contenues dans ces états financiers. Le conseil d'administration de Fidelity a la responsabilité d'examiner et d'approuver les présents états financiers.

Fidelity maintient des processus adéquats pour s'assurer que l'information financière produite est pertinente et fiable. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et comprennent des montants et des informations fondés sur des estimations et des jugements. Les informations significatives sur les méthodes comptables que la direction juge appropriées pour le Fonds sont décrites à la note 3 des états financiers.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., auditeur externe du Fonds, a audité les états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada afin de pouvoir exprimer une opinion sur les états financiers à l'intention des porteurs de titres. Son rapport fait partie intégrante des présents états financiers et est présenté à la page suivante du rapport annuel.

Amanda Thomas

Vice-présidente et trésorière du Fonds
Fidelity Investments Canada s.r.i.
Le 9 septembre 2025



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de titres et au fiduciaire de

Fonds Fidelity Revenu absolu
Fonds Fidelity Actions américaines – Approche avancée
Fonds Fidelity Discipline Actions^{MD} Amérique
Fonds Fidelity Actions américaines
Fonds Fidelity Titres américains à rendement élevé – Devises neutres
Fonds Fidelity Titres américains à rendement élevé
Fiducie Mandat privé Fidelity Répartition de l'actif
Fiducie Mandat privé Fidelity Équilibre – Revenu
Portefeuille Fidelity Gestion équilibrée du risque
Portefeuille Fidelity Équilibre
Fiducie Mandat privé Fidelity Équilibre
Fonds Fidelity Valeurs sûres de croissance
Composantes multi-actifs
Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens
Fonds Fidelity Équilibre Canada
Fonds Fidelity Obligations canadiennes
Fonds Fidelity Obligations canadiennes
Composantes multi-actifs
Fonds Fidelity Actions canadiennes de base
Fonds Fidelity Discipline Actions^{MD} Canada
Fonds Fidelity Actions canadiennes
Composantes multi-actifs
Fonds Fidelity Actions canadiennes fondamentales Composantes multi-actifs
Fonds Fidelity indiciel Obligations gouvernementales du Canada à long terme
Composantes multi-actifs
Fonds Fidelity Expansion Canada
Fonds Fidelity Grande Capitalisation Canada
Fonds Fidelity Grande Capitalisation Canada
Composantes multi-actifs
Fonds Fidelity Alternatif canadien à positions longues/courtes
Fonds Fidelity Marché monétaire Canada
Fiducie de placement Fidelity Marché monétaire Canada

Fonds Fidelity Potentiel Canada
Fonds Fidelity indiciel Obligations canadiennes à rendement réel Composantes multi-actifs
Fonds Fidelity Revenu fixe canadien à court terme Composantes multi-actifs
Fonds Fidelity Obligations canadiennes à court terme
Portefeuille Fidelity Passage^{MC} 2065
Portefeuille Fidelity Passage^{MC} 2010
Portefeuille Fidelity Passage^{MC} 2015
Portefeuille Fidelity Passage^{MC} 2020
Portefeuille Fidelity Passage^{MC} 2025
Portefeuille Fidelity Passage^{MC} 2030
Portefeuille Fidelity Passage^{MC} 2035
Portefeuille Fidelity Passage^{MC} 2040
Portefeuille Fidelity Passage^{MC} 2045
Portefeuille Fidelity Passage^{MC} 2050
Portefeuille Fidelity Passage^{MC} 2055
Portefeuille Fidelity Passage^{MC} 2060
Portefeuille Fidelity Passage^{MC} Revenu
Fonds Fidelity Leadership climatique – Équilibre^{MD}
Fonds Fidelity Leadership climatique – Obligations^{MD}
Fonds Fidelity Leadership climatique^{MD}
Fonds Fidelity Actions canadiennes – Concentré
Composantes multi-actifs
Fiducie de placement Fidelity Valeur concentrée
Portefeuille Fidelity Gestion prudente du risque
Fonds Fidelity Titres convertibles Composantes multi-actifs
Fonds Fidelity Obligations de sociétés
Fonds Fidelity Dividendes
Fonds Fidelity Dividendes Composantes multi-actifs
Fonds Fidelity Dividendes Plus
Fonds Fidelity Dividendes Plus Composantes multi-actifs
Fonds Fidelity Revenu élevé à taux variable
Composantes multi-actifs – Devises neutres

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
PwC Tower, 18 York Street, bureau 2500, Toronto (Ontario) Canada M5J 0B2
Tél. : +1 416 863-1133, Téléc. : +1 416 365-8215, Téléc. courriel : ca_toronto_18_york_fax@pwc.com

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.

Fonds Fidelity Revenu élevé à taux variable
 Fonds Fidelity Revenu élevé à taux variable
 Composantes multi-actifs
 Portefeuille Fidelity Équilibre mondial
 Fiducie de placement Fidelity Actions mondiales
 Portefeuille Fidelity Actions mondiales
 Portefeuille Fidelity Croissance mondiale
 Portefeuille Fidelity Revenu mondial
 Fonds Fidelity Valeur mondiale à positions
 longues/courtes
 Fonds Fidelity Valeur mondiale à positions
 longues/courtes Composantes multi-actifs
 Fonds Fidelity Canada Plus
 Portefeuille Fidelity Croissance
 Fonds Fidelity Immobilier commercial à revenu
 élevé Composantes multi-actifs – Devises
 neutres
 Fonds Fidelity Immobilier commercial à revenu
 élevé Composantes multi-actifs
 Fonds Fidelity Répartition de revenu
 Portefeuille Fidelity Revenu
 Fiducie de placement Fidelity Actions
 internationales – Devises neutres
 Fiducie de placement Fidelity Actions
 internationales
 Fonds Fidelity Alternatif à positions
 longues/courtes
 Fonds Fidelity Alternatif à positions
 longues/courtes Composantes multi-actifs
 Fonds Fidelity Alternatif Marché neutre
 Fonds Fidelity Alternatif Marché neutre
 Composantes multi-actifs
 Fonds Fidelity Revenu mensuel
 Fiducie de placement Fidelity Actions nord-
 américaines
 Mandat privé Fidelity Titres à revenu fixe – Plus
 Mandat privé Fidelity Marché monétaire – Plus
 Mandat privé Fidelity Revenu fixe tactique – Plus

Fonds Fidelity Petite Capitalisation Amérique
 Fonds Fidelity Actions américaines – Couverture
 de marché stratégique^{MC}
 Fonds Fidelity Actions américaines
 Composantes multi-actifs – Couverture de
 marché stratégique^{MC}
 Fonds Fidelity Situations spéciales
 Fonds Fidelity Revenu fixe tactique
 Fonds Fidelity Frontière Nord^{MD}
 Fonds Fidelity Toutes Capitalisations Amérique
 Fonds Fidelity Obligations américaines
 Composantes multi-actifs – Devises neutres
 Fonds Fidelity Obligations américaines
 Composantes multi-actifs
 Fonds Fidelity Actions américaines de base
 Fonds Fidelity Dividendes américains – Devises
 neutres
 Fonds Fidelity Dividendes américains
 Fiducie de placement Fidelity Dividendes
 américains
 Mandat privé Fidelity Dividendes américains
 Fonds Fidelity Dividendes américains –
 Enregistré
 Fiducie de placement Fidelity Actions
 américaines
 Fonds Fidelity Actions américaines – Ciblé
 Mandat privé Fidelity Croissance et revenu
 américains
 Fiducie de placement Fidelity Occasions de
 croissance américaines
 Fonds Fidelity Marché monétaire É.-U.
 Fiducie de placement Fidelity Marché monétaire
 É.-U.
 Fonds Fidelity Revenu mensuel américain
 Fonds Fidelity Actions PME américaines
 Composantes multi-actifs
 Fonds Fidelity Leadership au féminin

(individuellement, le « Fonds » ou collectivement, les « Fonds »)



Rapport sur l'audit des états financiers

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints de chaque Fonds au 30 juin 2025 donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de chaque Fonds, ainsi que de sa performance financière, et de ses flux de trésorerie aux dates et pour les périodes indiquées à la note 1, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (normes IFRS de comptabilité).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de chaque Fonds, qui comprennent :

- les états de la situation financière à la date de clôture des périodes indiquées à la note 1;
- les états du résultat global pour les périodes indiquées à la note 1;
- les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de titres pour les périodes indiquées à la note 1;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes indiquées à la note 1;
- les notes annexes, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Certaines informations à fournir ont été présentées ailleurs dans le rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds de chaque Fonds, plutôt que dans les notes annexes des états financiers. Ces informations font l'objet d'un renvoi dans les états financiers de chaque Fonds et sont indiquées comme ayant été auditées.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de chaque Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations de chaque Fonds incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds de chaque Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers de chaque Fonds, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers de chaque Fonds ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers de chaque Fonds conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de chaque Fonds à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'un des Fonds ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de chaque Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers de chaque Fonds, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers de chaque Fonds prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers de chaque Fonds comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de chaque Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de chaque Fonds à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers de chaque Fonds au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'un des Fonds à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers de chaque Fonds, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.



Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Renseignements sur les honoraires de l'auditeur

En ce qui concerne notre audit des états financiers des Fonds de la période close le 30 juin 2025, les honoraires payés ou à payer à PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. et aux autres cabinets membres du réseau PwC s'établissent comme suit :

Nature des honoraires	Montant
Audit des états financiers des Fonds pour la période close le 30 juin 2025	855 534 \$
Autres services fournis aux Fonds pour la période close le 30 juin 2025	285 913 \$

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Andrew Paterson.

/s/PricewaterhouseCoopers LLP

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)

Le 9 septembre 2025



Fidelity Investments Canada s.r.i.
483 Bay Street, Suite 300
Toronto (Ontario) M5G 2N7

Gestionnaire, agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres

Fidelity Investments Canada s.r.i.
483 Bay Street, Suite 300
Toronto (Ontario) M5G 2N7

Conseiller en valeurs

Fidelity Investments Canada s.r.i.
Toronto (Ontario)

Dépositaire

State Street Trust Company of Canada
Toronto (Ontario)

Auditeur

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Toronto (Ontario)

Visitez notre site Web au

www.fidelity.ca

ou communiquez avec le Service à la clientèle de Fidelity
au 1 800 263-4077

Les fonds communs de placement Fidelity sont vendus par des spécialistes en placement inscrits. Chaque Fonds fait l'objet d'un prospectus simplifié qui contient des renseignements importants sur le Fonds, y compris ses objectifs de placement, les options de souscription et les frais applicables. Le lecteur est avisé qu'il doit obtenir un exemplaire de ce prospectus, le lire attentivement et prendre conseil auprès d'un spécialiste en placement avant d'investir. Investir dans des fonds communs de placement comporte des risques, au même titre que dans tout autre placement. Il est impossible de garantir qu'un Fonds réalisera ses objectifs de placement. Par ailleurs, sa valeur liquidative, son rendement et le rendement de ses placements pourraient être assujettis, de temps à autre, à des variations en fonction des conditions du marché. Les investisseurs peuvent réaliser un gain ou subir une perte à la vente de leurs titres d'un Fonds Fidelity. Les Fonds Fidelity mondiaux peuvent être plus volatils que les autres Fonds Fidelity, car ils concentrent leurs placements dans un seul secteur et dans un nombre restreint d'émetteurs; aucun Fonds n'est censé constituer un programme de placement diversifié et complet. Le rendement passé n'est pas une garantie ni n'est représentatif du rendement futur. Il est impossible de garantir que le Fonds Fidelity Marché monétaire Canada, la Fiducie de placement Fidelity Marché monétaire Canada, le Fonds Fidelity Marché monétaire É.-U. ou la Fiducie de placement Fidelity Marché monétaire É.-U. seront capables de maintenir une valeur liquidative constante. La répartition des placements du Fonds est présentée à des fins d'illustration de la manière dont un Fonds peut investir. Elle n'est pas nécessairement représentative des placements actuels ou futurs d'un Fonds. Un Fonds peut modifier ses placements à tout moment.

® Fidelity Investments est une marque déposée de Fidelity Investments Canada s.r.i.

1.851850.118
FICL-SSIT-ANN-0925